

La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés en Loir-et-Cher

Tableau de bord n° 8 - Bilan 2009

La réalisation de ce tableau de bord s'inscrit dans le cadre du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés. Depuis 2002, l'Observatoire recueille les données nécessaires auprès des structures intercommunales ou des communes indépendantes en charge de la collecte ou du traitement des ordures ménagères, ainsi qu'auprès des centres de traitement situés dans le département.

Le volume de déchets ménagers tend à se stabiliser dans le Loir-et-Cher depuis 2008, après plusieurs années de hausse sensible. **Plus de 203 000 tonnes ont été collectées en 2009.**

Trois des quatre secteurs du Plan enregistrent une baisse pour la deuxième année consécutive. La hausse constatée en secteur IV (Grande Sologne et Syndicat de Mer) est due pour l'essentiel à l'adhésion d'une nouvelle commune, la Ferté-Saint-Aubin, qui représente désormais 7 % de la population de ce territoire.

Les principales tendances observées en 2008 ont été renforcées en 2009. **En 2 ans, les quantités enfouies** dans les installations de stockage du département se sont **réduites de 50 %**, suite notamment à la fermeture du centre d'Orchaise puis de celui de Saint-Laurent-Nouan. 84 500 tonnes de déchets y ont été accueillies. Les **apports extérieurs** se sont réduits et représentent **27 % des quantités stockées en Loir-et-Cher** contre 45 % en 2007. La réduction du stockage concerne les déchets d'origine industrielle mais aussi les ordures ménagères (- 53 % en 2009).

Une partie des **flux jusqu'alors enfouis** sont **désormais principalement orientés vers l'incinération**. **83 % des ordures ménagères** subissent un traitement thermique (66 % il y a deux ans) mais le quart de ces quantités est incinéré à l'extérieur du département.

Les efforts des collectivités pour favoriser le recyclage se poursuivent. **Plus de 57 % des déchets sont collectés en**

mode séparatif (+ 2 points en un an) et **plus de 80 % de ces déchets sont orientés vers les filières de recyclage, le compostage ou le réemploi** (pour les déblais et gravats). Le département bénéficie d'un réseau de déchèteries dense et bien réparti : 95 % de la population dispose d'un équipement à moins de 10 km de leur domicile. Des améliorations sont régulièrement apportées pour offrir un service de qualité (mises aux normes, travaux d'agrandissement, accueil de nouveaux types de déchets, augmentation des plages horaires d'ouverture et du nombre d'agents affectés sur les sites). **Les déchèteries captent ainsi 42 % de l'ensemble des déchets collectés** contre 36 % en 2003 (moins de 30 % au niveau national en 2007).

Le taux de valorisation matière et biologique (40,8 %) reste inférieur aux objectifs fixés par le Plan départemental pour 2010 (47,4 %). En revanche, la **part des déchets orientés vers le recyclage (39,7 %)** est **supérieure aux objectifs du Grenelle (35 % en 2012)**.

Néanmoins le Ministère en charge du développement durable prévoit une progression rapide de cette orientation : 45 % du gisement devront être orientés vers les filières de recyclage en 2015.

Soulignons que **60% des déchets recyclés, compostés ou réemployés sont traités hors des frontières départementales**. Ces flux constituent l'essentiel des quantités sortantes qui ont plus que doublé en 2 ans, rompant ainsi avec les pratiques antérieures. **Le Loir-et-Cher importe en 2009 deux fois plus de déchets qu'il n'en exporte** (96 000 t contre 43 000 t).

Stabilisation du volume de déchets en 2009

SOMMAIRE

Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés	2
L'organisation territoriale de la collecte des déchets	2
88 % des équipements prévus au Plan mis en place fin 2009	3
La collecte des déchets : plus de 203 000 tonnes en 2009	4
Les déchèteries en 2009	8
Les centres de transfert	12
Les centres de tri	13
Les centres de compostage	15
Les centres d'incinération	18

Les installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND)	20
Les flux interdépartementaux	22
Écarts par rapport aux hypothèses et objectifs du Plan	24
Les taux de valorisation	26
Secteur I : Nord	27
Secteur II : Centre	28
Secteur III : Val de Cher	29
Secteur IV : Grande Sologne - Syndicat de Mer	30
Les principaux flux de déchets ménagers et assimilés en Loir-et-Cher en 2009	31

Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Approuvé en juillet 1995
Révisé en juillet 2000
Approuvé en juin 2001

Consultable sur : www.loir-et-cher.pref.gouv.fr
Depuis le 1er janvier 2005, la compétence du Plan Départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés est transférée au Conseil Général avec l'entrée en vigueur de la loi de décentralisation du 13 août 2004.

L'ensemble des sigles utilisés dans le document sont répertoriés page 32

Le Plan départemental concerne les déchets suivants, produits par les ménages, les collectivités et les professionnels :

- Les ordures ménagères (collectées en porte à porte ou par apport volontaire)
- Les encombrants (déchets volumineux, pesants, produits par les ménages)
- Les déchets verts (déchets de tonte, d'élagage, de taille...)
- Les déchets spécifiques (gravats, tout venant)
- Les déchets dangereux (déchets ménagers spéciaux et déchets toxiques en quantité dispersée) et de manière succincte :
- Les déchets de l'assainissement (matières de vidange, boues de station d'épuration...)
- Les déchets industriels banals (déchets non dangereux).

Le périmètre d'application du plan départemental prend en compte les coopérations intercommunales en matière de collecte et/ou de traitement des ordures ménagères. Sur la base des limites administratives départementales, il intègre les communes limitrophes relevant de structures intercommunales dont le siège est en Loir-et-Cher et, à l'inverse, exclut celles adhérant à un syndicat extra départemental.

Le périmètre du plan est réparti en quatre secteurs correspondant à des filières homogènes de traitement des déchets ménagers.

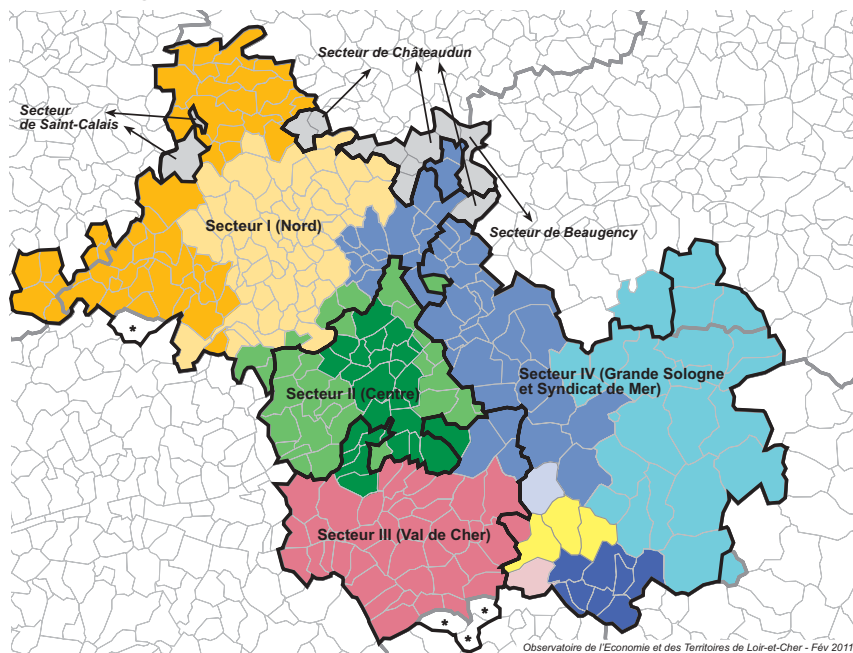
L'échéance réglementaire du 1er juillet 2002 pour le stockage des déchets ultimes dans les installations d'élimination de déchets est passée. Le déchet ultime se définit comme le déchet qui n'est pas susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment pour en extraire la part valorisable ou en diminuer le caractère dangereux. Cette définition, qui comporte une certaine notion d'adaptabilité, conduit à prendre en compte le contexte et les conditions locales, l'état d'avancement de la mise en œuvre des filières contribuant à diminuer les quantités de déchets mis en décharge, telles que le tri sélectif ou la valorisation biologique. Ainsi le plan actuellement en vigueur dans le Loir-et-Cher précise que **les déchets résiduels après collecte séparative sont à considérer comme des déchets ultimes.**

L'organisation territoriale de la collecte des déchets

➤ Au 1er janvier 2009, le **SMICTOM du groupement de Lamotte-Salbris** s'est agrandi avec l'adhésion de la commune de la **Ferté St-Aubin**. Ainsi la communauté de communes du canton de la Ferté St-Aubin a confié au SMICTOM la collecte et le traitement des ordures ménagères de la ville, mission qui a pris effet à compter du 4 mai 2009.

NB : Cette adhésion a un impact important sur les indicateurs suivis dans le tableau de bord : la commune de la **Ferté-Saint-Aubin** compte **7 082 habitants** (INSEE - recensement de la population 2008), soit **19 % de la population du syndicat** et **7 % de celle du secteur IV**. Les évolutions du secteur IV doivent donc être interprétées en conséquence.

Secteurs du Plan Départemental d'élimination des déchets et organisation intercommunale de la collecte (au 1/01/2010)



Périmètre des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) selon les secteurs du Plan

Secteur I	Secteur II	Secteur III	Secteur IV
SICTOM de Montoire	VAL ECO	SMIEEOM Val de Cher	SMIEOM de Mer
VALDEM	Agglopolys	Commune de Gièvres adhérant à Cher Sologne	SMICTOM de Lamotte / Salbris
			SIVOM de Mennetou
			Commune de Veilleins adhérant à la Sologne des Etangs
			Commune indépendante

Cas particuliers

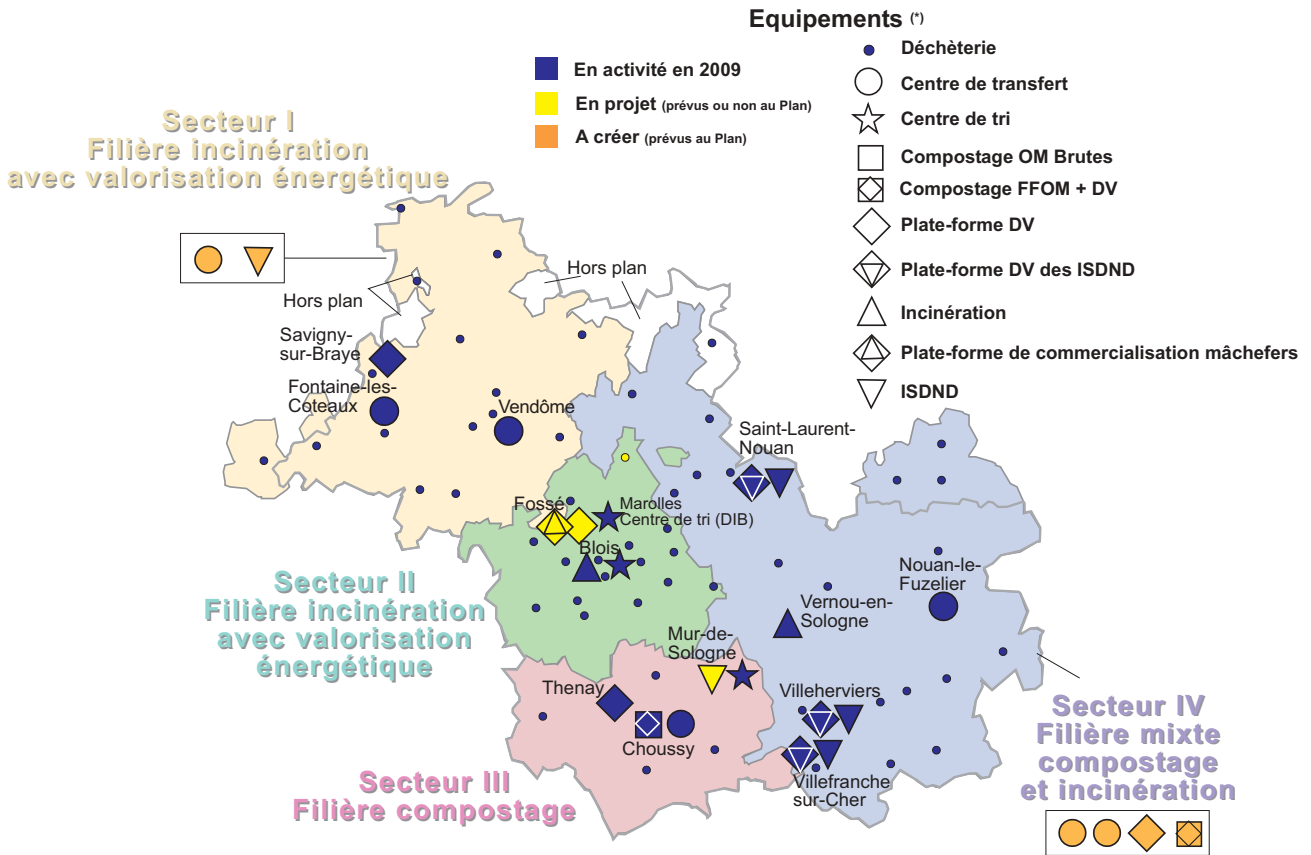
- Commune hors plan (adhérant à un EPCI extérieur au Loir-et-Cher)
- ★ Commune extérieure au Loir-et-Cher relevant initialement du Plan départemental n'adhérant plus à un EPCI du Loir-et-Cher
- Commune de Veilleins adhérant à la Sologne des Etangs
- Commune indépendante

— Périmètre des secteurs du Plan arrêté en 2001
— Limite départementale

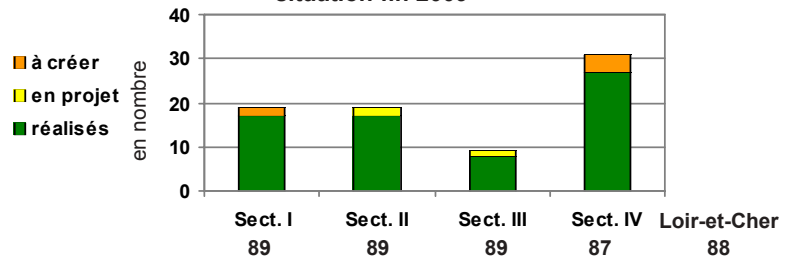
La loi 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a posé le principe selon lequel le choix du mode de financement du service public des ordures ménagères revient à l'EPCI qui bénéficie de l'ensemble de la compétence "déchets ménagers" et assure au moins la collecte. Le régime transitoire de mise en conformité a pris fin au 31 décembre 2005.

88 % des équipements prévus au Plan mis en place fin 2009

Filières de traitement et équipements par secteur de plan (situation fin 2009)



Mise en place des équipements prévus au plan (tous types confondus) situation fin 2009



* taux calculés par rapport au nombre d'équipements

- **52 déchèteries en activité** fin 2009 (+ 2 situées en Loir-et-Cher mais hors Plan).
- 1 déchèterie supplémentaire sur le secteur IV, celle de la Ferté Saint-Aubin, à la faveur de l'adhésion de la commune au SMICTOM de Lamotte-Salbris.
- 1 actuellement en projet : Maves (secteur II), prévue pour desservir des communes de VAL-ECO et du SIEOM de Mer.
- Fermeture **provisoire** de la déchèterie d'Onzain (secteur II) le 03/03/2010 pour raison de sécurité. Travaux de réfection et d'agrandissement de la déchèterie de Cellettes depuis fin Octobre 2010, la réouverture étant prévue pour le printemps 2011.
- Réhabilitation en 2009 du quai de transfert (fosse, grappin, rideaux...) présent sur le Biocentre de Choussy (secteur III) ; (non prévu au Plan). **1 centre de transfert reste à créer dans le secteur I, et 2 autres dans le secteur IV.**

- La **plate-forme de compostage de déchets verts** prévue à Fossé (secteur II) devrait être opérationnelle au 1^{er} semestre 2012, le début des travaux étant prévu au cours du 2^{ème} semestre 2011.
- 1 reste à créer sur le secteur IV.**
- Le Plan prévoyait la mise en place de **2 installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND)** à partir de 2009 : l'un dans le secteur I, le second dans l'un des trois autres secteurs. Ce dernier a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 14/05/2009 autorisant l'exploitation sur la commune de Mur-de-Sologne.
- Le syndicat VALDEM étudie la création d'une unité de méthanisation (secteur I).
- Projet d'une plate-forme de stockage des mâchefers, non inscrite au Plan à Fossé (secteur II).
- Présence d'un réseau de 9 plates-formes de déchets verts sur le SMICTOM de Lamotte-Salbris (fermeture de celle de La Ferté-Beauharnais en 2009).

Plus de 203 000 tonnes de déchets collectées en 2009

➤ Le **volume total** de déchets ménagers est resté **quasiment stable** en 2009. Globalement, le **tonnage enregistré augmente de 2,5 % du fait de l'intégration de la Ferté-Saint-Aubin** dans le périmètre observé (la population augmente en parallèle de 2,1 %).

➤ La hausse constatée dans le secteur IV est de ce fait importante : + 14,3 %, la commune de la Ferté St-Aubin représentant désormais 19% de la population du SMICTOM de Lamotte-Salbris. Les trois autres secteurs de Plan ont stabilisé ou réduit leur gisement.

➤ Hormis la situation particulière du secteur IV, **les quantités collectées en mode ordinaire diminuent**, notamment en secteur II (- 9,1 %).

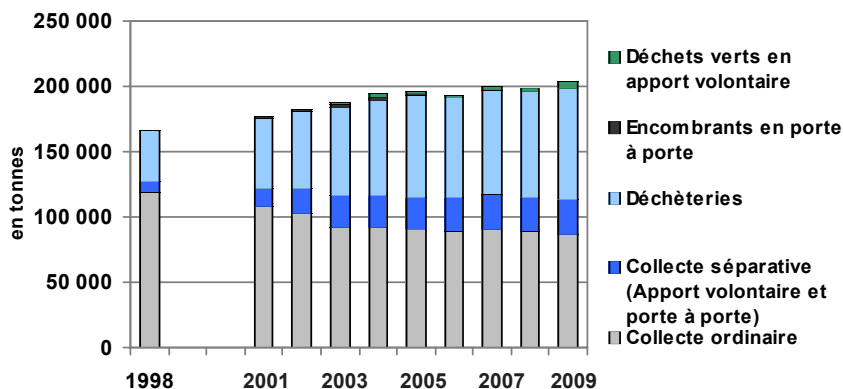
➤ La collecte sélective progresse encore (+ 4,6 % si on exclut les chiffres correspondant à la déchèterie de la Ferté-Saint-Aubin). La hausse est principalement liée aux **apports toujours plus nombreux en déchèteries**, les quantités collectées en **mode séparatif évoluant peu**. On note en secteur I un recul de la collecte séparative (- 0,9 %), précisément sur le syndicat VALDEM.

➤ Le tonnage de déchets verts dirigés vers les plates-formes du SMICTOM de Lamotte-Salbris est en nette augmentation (près de 4 700 t, soit 90 % de plus en 1 an). La production de ce type de déchets varie fortement en fonction des conditions climatiques et une partie de cette hausse s'explique également par l'adhésion d'une commune supplémentaire.

Avertissement : En l'absence d'éléments disponibles, les tonnages relatifs à Pruniers-en-Sologne ont été déterminés à partir des informations mentionnées dans le rapport d'activité du centre d'enfouissement de Villefranche-sur-Cher pour la collecte ordinaire et en prenant la moyenne des 2 dernières années pour la collecte sélective.

Légère hausse des quantités collectées

Quantités de déchets ménagers collectées



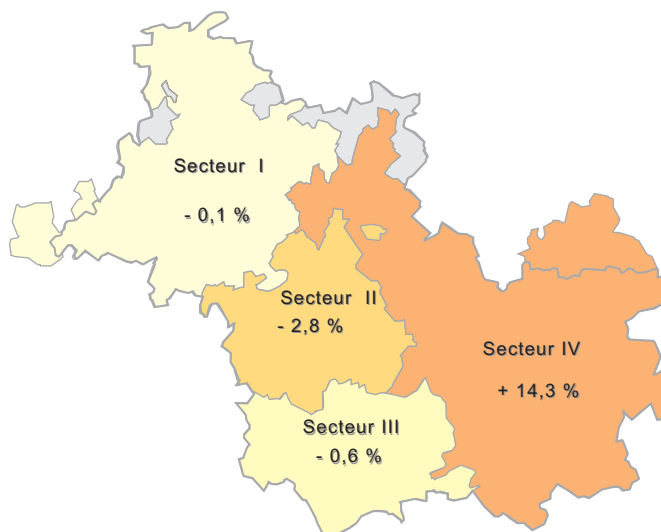
Evolution des quantités de déchets ménagers collectées par type de collecte (hors boues des stations d'épuration et déchets verts des plates-formes attachées aux ISDND)

	1998*	2006	2007**	2008	2009	Evol (%)		
						07/08	08/09	98/09
Collecte ordinaire	118 824	89 779	91 183	89 053	86 917	- 2,3	- 2,4	- 26,9
Collecte sélective	47 740	103 150	109 361	109 354	116 465	0,0	+ 6,5	+ 144,0
Collecte séparative (Apport volontaire et porte à porte)	7 982	25 182	26 094	26 002	26 909	- 0,4	+ 3,5	+ 237,1
Déchèteries	38 936	76 573	79 516	80 700	84 526	+ 1,5	+ 4,7	+ 117,1
Encombrants en porte à porte	822	577	463	201	345	- 56,6	+ 71,9	- 58,0
Déchets verts des plates-formes		818	3 288	2 451	4 685	- 25,5	+ 91,2	/
Total	166 564	192 929	200 544	198 407	203 382	- 1,1	+ 2,5	+ 22,1

* Quantités indiquées dans le Plan, correspondant à des périmètres légèrement différents

** Données corrigées pour le secteur III en raison d'un double compte des OM collectées dans les communes rattachées à Agglopolys

Evolution des quantités de déchets ménagers collectées par secteur de Plan (ensemble de la collecte) en 2009



Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés collectées par secteur de plan (hors boues des stations d'épuration et déchets verts des plates-formes des ISDND)

en tonnes

	Secteur I		Secteur II		Secteur III		Secteur IV **	
	2009	Evol* 08/09	2009	Evol* 08/09	2009	Evol* 08/09	2009	Evol* 08/09
Collecte ordinaire	15 220	- 0,5	31 270	- 9,1	14 495	- 3,5	25 932	+ 6,6
Collecte sélective	26 995	+ 0,1	42 468	+ 2,4	14 139	+ 2,6	32 864	+ 21,2
Collecte séparative (apport volontaire, porte à porte)	6 840	- 0,9	7 719	+ 1,4	3 751	+ 0,1	8 598	+ 11,1
Déchèteries	20 155	+ 0,4	34 749	+ 2,6	10 050	+ 2,2	19 572	+ 15,7
Encombrants en porte à porte	0	0	0	0	338	+ 68,1	8	0
Déchets verts des plates-formes	0	0	0	0	0	0	4 685	+ 91,2
Total	42 215	- 0,1	73 738	- 2,8	28 634	- 0,6	58 796	+ 14,3

* en %

** attention les évolutions indiquées ont été calculées sur un périmètre qui a évolué entre 2008 et 2009

1,7 kg de déchets par jour et par habitant

Quantités moyennes de déchets ménagers et assimilés collectées par habitant et par secteur de plan

	Sect I		Sect II		Sect III		Sect IV		Loir-et-Cher	
	2003	2009	2003	2009	2003	2009	2003	2009	2003	2009
Collecte ordinaire (kg/an)	218,9	206,5	306,4	270,6	353,4	300,5	285,5	261,1	289,0	258,1
Collecte sélective	324,1	369,2	325,2	362,4	281,8	293,1	268,3	338,1	301,8	347,5
Collecte séparative (apport volontaire, porte à porte) (kg/an)	94,5	92,8	61,8	66,8	68,4	77,8	78,2	86,6	74,7	79,9
Déchèteries* (kg/an)	229,0	276,4	262,2	295,6	200,2	208,3	146,1	204,2	212,4	252,7
Encombrants en porte à porte (kg/an)	0,6	0	1,2	0	13,2	7,0	19,5	0,1	8,0	1,0
Déchets verts des plates-formes (kg/an)	0	0	0	0	0	0	24,5	47,2	6,7	13,9
Total (kg/an)	542,9	575,7	631,6	633,0	635,2	593,6	553,8	599,2	590,8	605,6
Total (kg/jour)	1,5	1,6	1,7	1,7	1,7	1,6	1,5	1,6	1,6	1,7

* Les tonnages collectés en déchèteries sont rapportés à la population des communes bénéficiant du service en tenant compte des conventions d'accès par-fois établies entre deux communes de secteurs différents. Les ouvertures de déchèteries expliquent pour partie les écarts constatés pour les ratios 2003 et 2009. Sont notamment concernés les secteurs I et IV.

Les ratios par habitant sont calculés à partir des chiffres de population publiés par l'INSEE (RGP 1999 et RP 2006 à 2008)

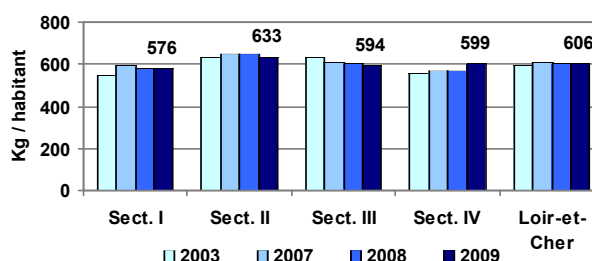
➤ La **quantité annuelle de déchets collectés par habitant** s'établit à **606 kg**, en augmentation de près de 15 kg par habitant par rapport à 2003.

➤ L'ADEME évalue au plan national ce ratio à 594 kg/habitant en 2007 (données calculées sur des champs qui peuvent être légèrement différents).

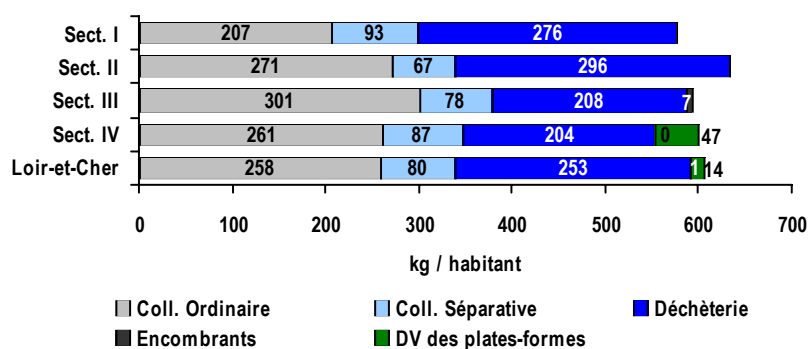
➤ En moyenne pour le département, **258 kg** ont été collectés **par habitant en mode ordinaire** (contre 289 kg 6 ans plus tôt), **348 kg en mode sélectif** (302 kg en 2003). Cette évolution s'explique par le développement du réseau de **déchèteries** et la forte adhésion de la population à ce type d'équipement (**253 kg/hab** en moyenne contre **170 au niveau national** en 2007, selon l'ADEME).

➤ La quantité moyenne journalière départementale reste comme en 2008 à 1,7 kg/hab.

Quantités totales annuelles de déchets ménagers collectées par habitant et par secteur de plan



Quantités de déchets ménagers collectées en 2009 par habitant



D'après sources : INSEE - Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher

➤ Le poids de la collecte ordinaire dans le total du volume collecté continue de se réduire (moins 2 points en 1 an). Il représente 43 % en 2009 contre 56 % en 2002.

➤ Des disparités demeurent entre secteurs. Ainsi 36 % du gisement du secteur I est collecté en mode ordinaire, 51 % dans le secteur III.

La collecte sélective (terme générique)

La collecte sélective comprend 3 types de collecte séparative (en apport volontaire (AV), en porte à porte (PAP) ou en déchèterie) destinés à extraire des matériaux recyclables du gisement des ordures ménagères.

1 - La collecte en bornes de recyclage : (point de regroupement ou point d'apport volontaire)

Des réceptacles accueillant certains matériaux (verres, papiers, cartons, journaux, magazines métaux ...) sont mis à la disposition du public.

2 - La collecte en déchèterie :

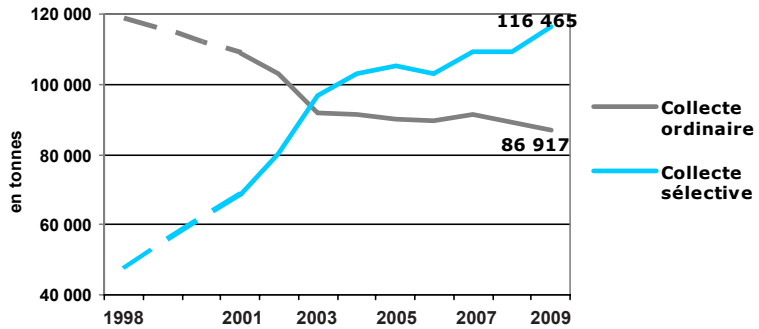
Les déchèteries sont conçues pour recueillir, dans des containers spécifiques, certains déchets triés préalablement par le public. Elles accueillent, en général, les déchets qui ne peuvent être collectés avec les ordures ménagères en raison de leur volume, de leur poids ou de leur nature (encombrants, déchets verts, tout venant...).

3 - La collecte en porte à porte :

Ce type de collecte consiste à récupérer directement chez les ménages les matériaux recyclables et / ou les ordures ménagères résiduelles après un tri effectué par les ménages.

Le poids de la collecte sélective s'accroît encore

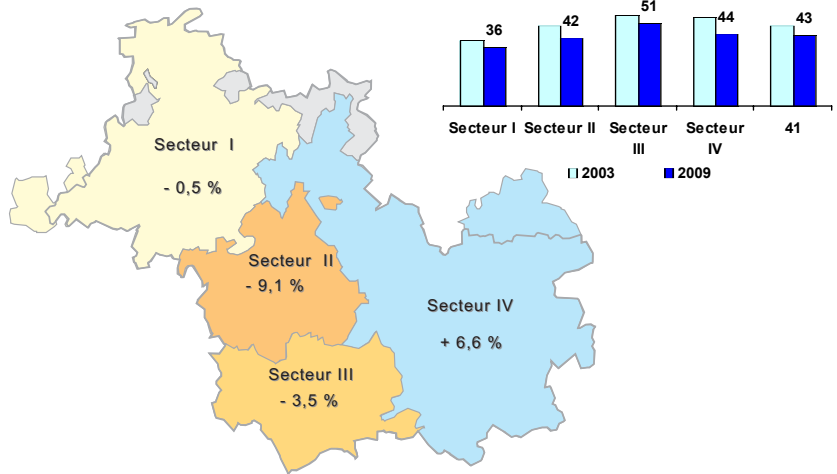
Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés collectées en collecte ordinaire et sélective



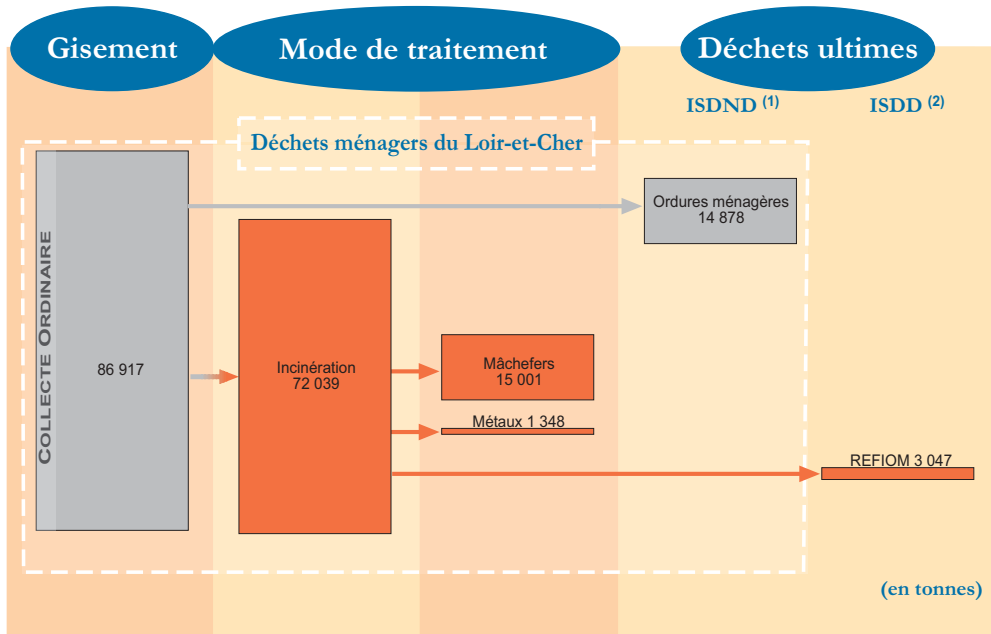
83 % des ordures ménagères brutes du Loir-et-Cher sont incinérées

Diminution de plus de 2 % de la collecte ordinaire

Poids de la collecte ordinaire dans l'ensemble de la collecte de déchets ménagers et assimilés par secteur (en %)



Les principaux flux d'ordures ménagères en Loir-et-Cher en 2009

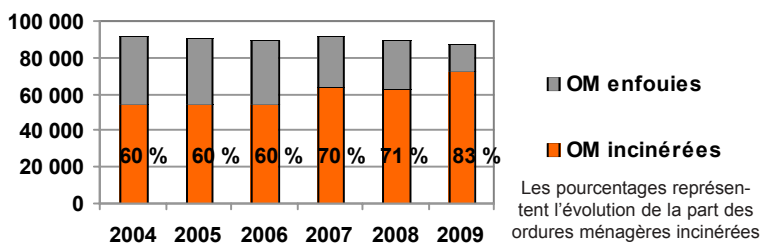


(1) Installation de stockage de déchets non dangereux (CSDU 2)
 (2) Installation de stockage de déchets dangereux (CSDU 1)

➤ L'incinération est le principal mode de traitement des ordures ménagères brutes de notre département. En effet 83 % de celles-ci sont traitées dans les centres du département (Blois et Vernou-en-Sologne) ainsi que dans les usines de Pithiviers et Saran dans le Loiret et de Ouarville en Eure-et-Loir.

➤ Les OM du SICTOM de Montoire sont orientées vers le centre de stockage de Sonzay (Indre-et-Loire) qui valorise énergétiquement le biogaz par la production d'électricité.

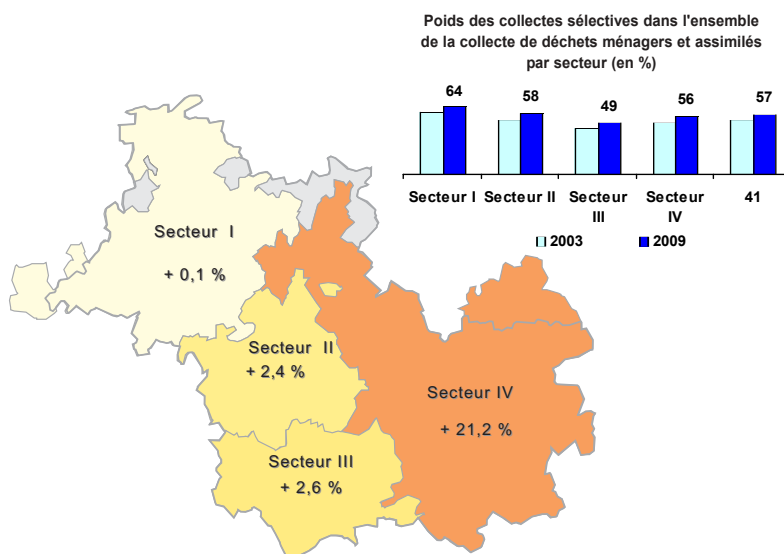
Evolution des quantités d'ordures ménagères collectées en Loir-et-Cher en mode ordinaire selon la destination



55 % des déchets issus de la collecte sélective sont recyclés en 2009

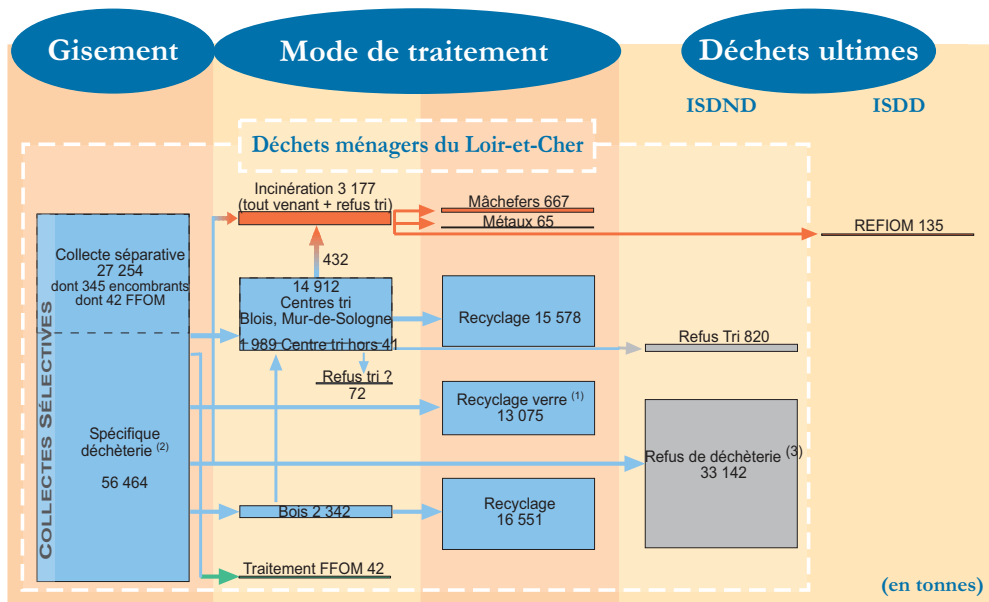
(hors déchets verts et hors déblais et gravats des déchèteries orientés vers les installations de stockage de déchets inertes)

Augmentation des collectes sélectives* en 2009



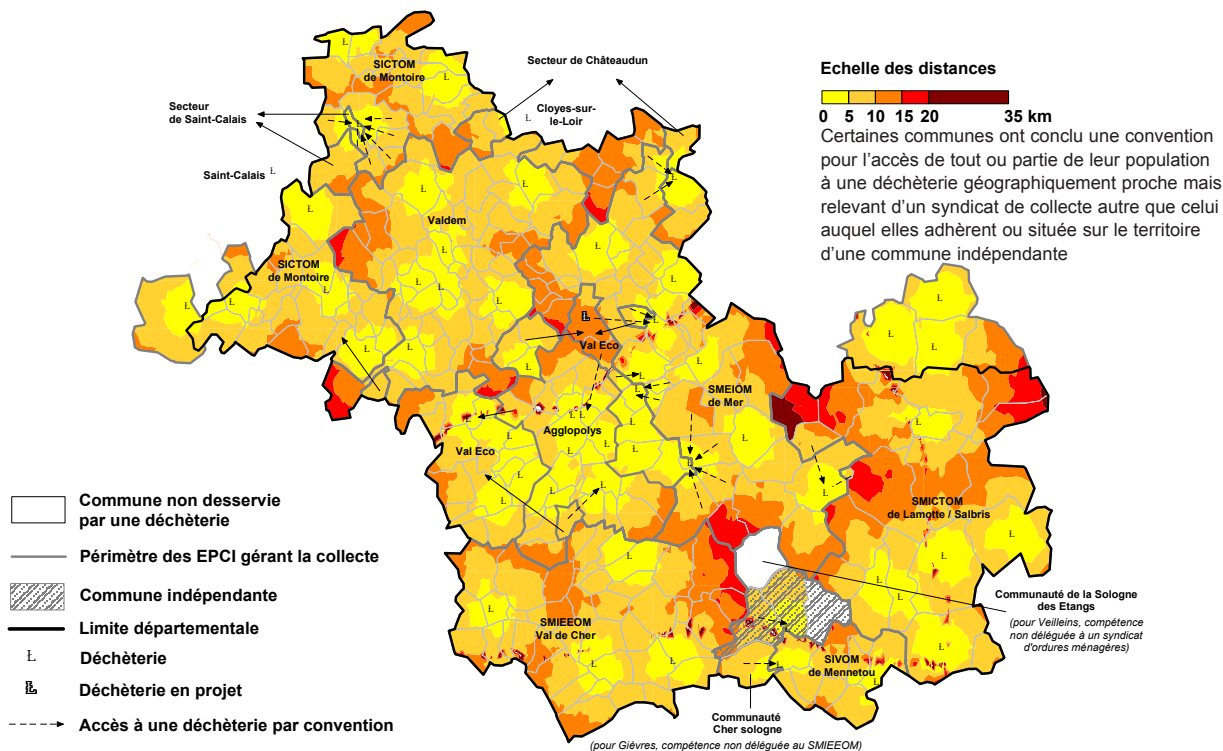
* Comprend la collecte séparative (en porte à porte et apport volontaire), l'apport en déchèterie, les encombrants en porte à porte et les végétaux déposés dans les plates-formes de déchets verts présentes sur le SMICTOM de Lamotte-Salbris.

Les principaux flux de déchets issus des collectes sélectives en Loir-et-Cher en 2009



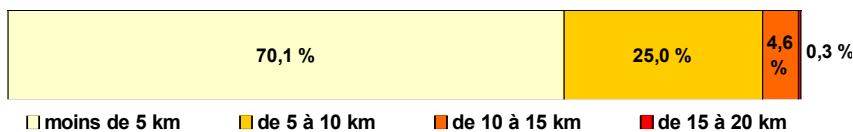
(1) Verre provenant des collectes sélectives, et des déchèteries
 (2) Hormis les déchets verts
 (3) Refus de déchèterie enfouis en ISDND (CSDU 2) et ISDI (CSDU 3)

Distance d'accès à une déchèterie au 01/01/2010



D'après source : Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher - Février 2011

Répartition de la population selon la distance d'accès à une déchèterie au 01/01/2010



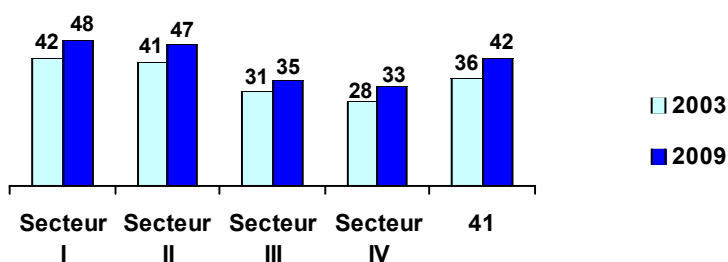
42 % des déchets ménagers et assimilés sont collectés en déchèterie

Evolution des quantités de déchets collectées en déchèterie

	en tonnes						
	2006	2007	2008	2009	Evol (%) 08/09	Kg/hab en 2009	
Secteur I	18 711	20 494	20 080	20 155	+ 0,4	+ 7,7	276
Secteur II	30 785	34 632	33 869	34 749	+ 2,6	+ 12,9	296
Secteur III	10 227	9 278	9 838	10 050	+ 2,2	- 1,7	208
Secteur IV	16 850	15 112	16 913	19 572	+ 15,7 (+ 3,3)*	+ 16,2	204
Total	76 573	79 516	80 700	84 526	+ 4,7 (+ 2,1)*	+ 10,4	253

* Figurent entre parenthèses les évolutions calculées hors déchèterie de la Ferté-Saint-Aubin. Rappel : la déchèterie de Candé sur Beuvron était comptabilisée dans le secteur III en 2006 puis dans le secteur II suite à l'adhésion de nouvelles communes à Agglopolys.

Part des déchets collectés en déchèterie par secteur de plan (en %)



➤ L'augmentation des quantités collectées en déchèteries constatée depuis plusieurs années se poursuit (+ 2,1 % à périmètre constant), soit plus de 84 500 tonnes en 2009.

➤ Elles représentent désormais 42 % des quantités globales (36 % en 2003).

➤ Dans le secteur I, près de la moitié des déchets collectés proviennent des déchèteries. Les tonnages correspondants sont stables (+ 0,4 %).

➤ On relève dans les secteurs II et III une hausse (respectivement de 2,6 et 2,2 %), principalement imputable aux déchets verts et au tout venant. Le tonnage s'est accru dans le secteur IV de 15,7 % en comptabilisant les quantités issues de la déchèterie de la Ferté-Saint-Aubin nouvellement rattachée au SMICTOM de Lamotte Salbris. Le taux d'évolution s'établit à 3,3 % sans ce nouvel équipement.

➤ Les tonnages de **déchets verts** représentent un **tiers des déchets collectés en déchèteries**. C'est sur le secteur IV que ceux-ci ont le plus progressé (+ 13 %) du fait notamment de la comptabilisation des tonnages issus de la déchèterie de la Ferté-Saint-Aubin.

➤ Notons la nette **augmentation des quantités de métaux** collectées cette année (+ 11,8 %).

➤ La récupération des **D3E (déchets des équipements électriques et électroniques)** mise en place dès 2007 dans notre département ne cesse de **monter en puissance**. Selon le registre national des producteurs d'équipements électriques et électroniques géré par l'ADEME, la quantité totale enlevée par les 4 éco-organismes agréés s'élèverait en 2009 pour le Loir-et-Cher à **1 217 t (près de 700 t provenant des collectes réalisées par les collectivités, 395 t des magasins de distribution, le reste ayant une origine moins précise)**.

➤ **80 %** des déchets issus des déchèteries du Loir-et-Cher sont **orientés vers des filières de recyclage, compostage, réemploi ou incinération avec valorisation énergétique**, alors qu'en 2000 cette proportion n'était que de 47 %.

➤ Depuis la fermeture du centre d'enfouissement d'Orchaise (janv. 2008), le tout venant du syndicat VALDEM subit un pré-tri sur la plate-forme de Fossé avant d'être enfoui. Parallèlement, les encombrants provenant des déchèteries de VAL-ECO (2 745 t) sont orientés vers l'usine d'incinération de Blois.

➤ 6 900 tonnes de tout venant du secteur II ont été enfouies en Indre-et-Loire. Ce flux était précédemment dirigé vers un centre du Loir-et-Cher (Saint-Laurent-Nouan, puis Villeherviers en 2008).

➤ L'orientation vers le **compostage** est restée stable : **plus du tiers des déchets** issus des déchèteries du département.

Quantités de déchets collectées en déchèterie par secteur

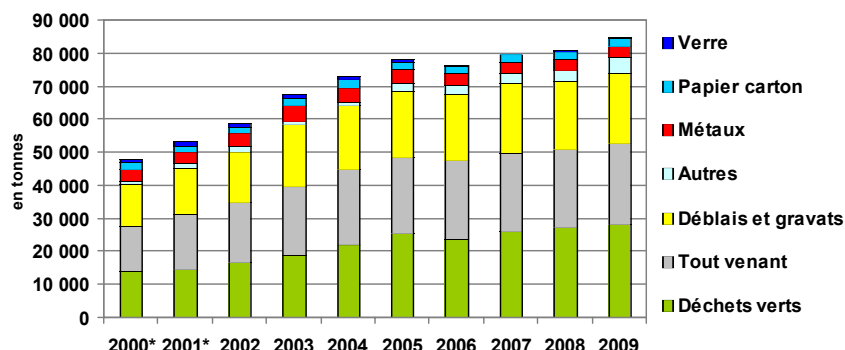
	2009					Evol (%)	
	Sect I	Sect II	Sect III	Sect IV	Total	08/09	06/09
Déchets verts	6 597	11 673	2 663	7 128	28 062	+ 3,8	+ 17,7
Tout venant	5 487	10 083	2 515	6 675	24 760	+ 4,4	+ 4,7
Déblais et gravats	4 570	10 793	2 763	2 717	20 843	+ 0,6	+ 3,0
Autres	1 384	594	920	1 184	4 082	+ 31,9	+ 71,2
Métaux	1 201	1 014	658	912	3 784	+ 11,8	- 0,9
Papier carton	648	505	409	677	2 239	+ 2,6	+ 3,5
D3E	269	86	122	219	696	+ 284,9	
Verre				60	60	- 83,5	- 87,1
Total	20 155	34 749	10 050	19 572	84 526	+ 4,7	+ 10,4

Quantités moyennes de déchets collectées en déchèterie par habitant et par secteur (kg/hab/an)

	2009				Loir-et-Cher	France (2007)
	Sect I	Sect II	Sect III	Sect IV		
Déblais et gravats	63	92	57	28	62	53
Déchets verts	90	99	55	74	84	53
Tout venant	75	86	52	70	74	47
Matériaux recyclables *	25	13	22	17	18	25

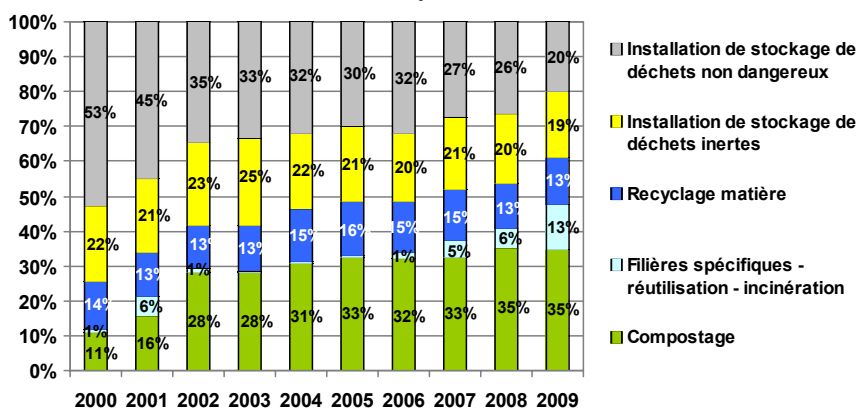
* comprend les métaux, papier et carton

Evolution des quantités collectées en déchèterie par nature de déchets



* Les données ne sont pas disponibles en 2000 et 2001 pour six déchèteries qui totalisent actuellement 4 % des quantités totales collectées en déchèteries dans le département

Evolution de la répartition des quantités de déchets collectées en déchèterie par destination



Les centres de transfert

	Secteur du Plan	Date de création
Nouan-le-Fuzelier	IV	Janv. 2000
Vendôme	I	Juil. 2002
Fontaine-les-Coteaux	I	Fév. 2006
Choussy	III	2009

Depuis le 01/03/2003, le SMIEEOM Val-de-Cher gère le transfert des ordures ménagères en régie. Disposant d'une fosse de réception de 250 m³ dans le Biocentre de Choussy, les déchets bruts y sont déposés permettant ainsi aux bennes de collecte d'être opérationnelles rapidement. Ces déchets sont ensuite chargés et traités vers les exutoires ultimes. En 2009, le syndicat a procédé à la mise aux normes de la fosse de réception afin d'en faire une utilisation comme centre de transfert.

➤ Suite à l'adhésion de la commune de la Ferté-Saint-Aubin au SMICTOM de Lamotte-Salbris, le volume global transitant par les centres de transfert a augmenté.

➤ Les quantités d'ordures ménagères destinées à l'enfouissement ont diminué de près de 65 % en 2009 alors que celles orientées vers l'incinération a augmenté de moitié.

➤ A noter qu'une partie des déchets issus de la collecte sélective du SMICTOM du groupement de Lamotte-Salbris est désormais dirigée vers le centre de tri du Val de Loire à Lorris (Loiret).

➤ Les quantités de matériaux recyclables (collectés en porte à porte ou en apport volontaire) continuent de croître (+ 6 %) après une année de forte progression (+ 27 % en 2008).

➤ Dans le cadre de la convention entre les syndicats VALDEM et VAL-ECO, le centre de transfert de Vendôme a accueilli 1 230 t de verre provenant des points d'apport volontaire présents dans les communes du syndicat VAL-ECO.

Centre de transfert

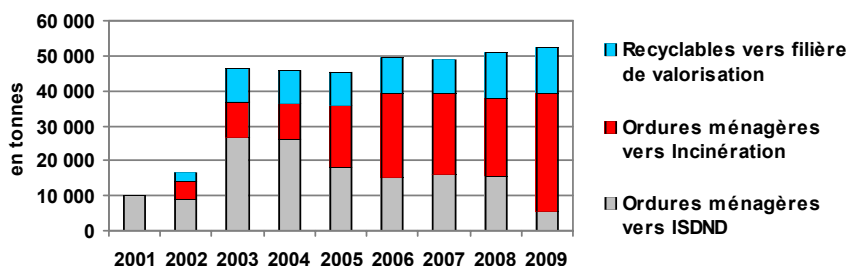
Le centre de transfert est un intermédiaire entre la collecte et le centre de traitement. Il permet l'optimisation de l'utilisation des matériels de collecte et se justifie à partir d'une certaine distance. Les déchets acheminés par les véhicules de collecte sont regroupés, stockés et compactés. Ils sont ensuite évacués par un mode de transfert à grande capacité vers le centre de traitement.

Quantités de déchets transitant par les centres de transfert (en tonnes)

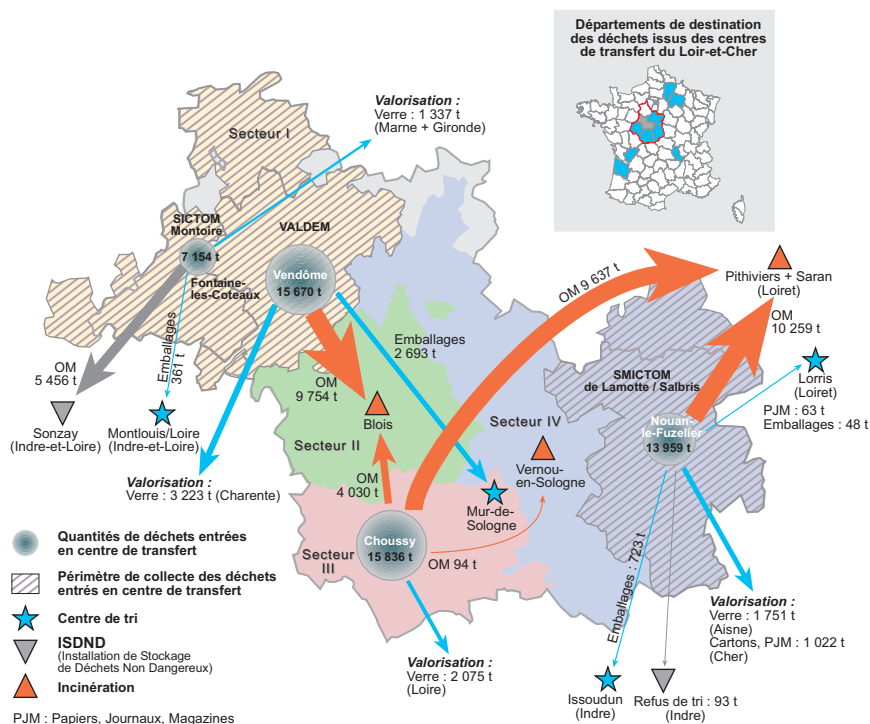
	2005	2006	2007	2008	2009
Quantités totales transférées	45 434	49 187	49 097	50 706	52 619
Nouan-le-Fuzelier	11 647	11 432	11 669	11 403	13 959
Vendôme	14 492	14 684	14 865	15 545	15 670
Fontaine-les-Coteaux		5 422	5 965	7 292	7 154
Choussy (réhabilité en 2009)	19 295	17 649	16 598	16 466	15 836
Quantités entrantes					
Ordures ménagères	35 749	39 362	39 113	38 067	39 230
Verre	5 916	5 564	5 454	8 094	8 386
Cartons, Papier, journaux, magazines	2 392	894*	843	921	1 084
Emballages	1 374	3 365*	3 682	3 620	3 919
Piles	3	2	5	4	
Destination					
ISDND	18 123	14 973	15 933	15 404	5 456
Incinération	17 626	24 389	23 180	22 663	33 774
Centre de Tri	1 374	3 465	3 682	3 620	3 981
Valorisation auprès d'entreprises privées	8 311	6 360	6 302	9 019	9 408

* Valdem a procédé en 2006, au changement du mode de collecte des déchets recyclables pour les emballages ménagers et les journaux, revues, magazines désormais collectés en mélange

Evolution des quantités de déchets transférées par nature et destination



Flux de déchets au départ des centres de transfert du Loir-et-Cher



Les centres de tri

	Secteur du Plan	Date de création
Blois	II	Juil. 2000
Mur-de-Sologne	III	Déc. 2005

➤ En 2009, les volumes de déchets ménagers et assimilés triés dans les centres du département ont progressé de 4,3 %.

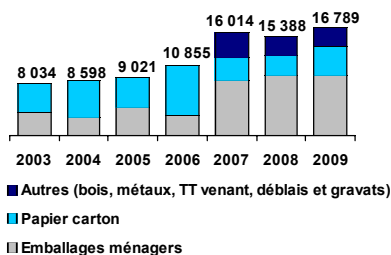
➤ Cette hausse concerne principalement les encombrants : + 30 % ; les entrées de matériaux recyclables se réduisent de 4 %.

➤ Le centre de Mur-de-Sologne a accueilli des déchets ménagers en provenance de Loire-Atlantique, du Loiret et de la Sarthe suite à des arrêts partiels ou techniques des différents sites. Le tonnage global trié sur ce site augmente de 4,5 %.

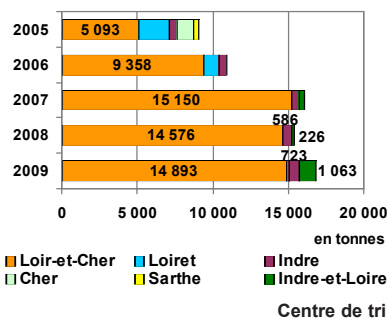
➤ Les quantités de déchets exportés vers les centres de tri extérieurs au département ont plus que doublé en 2009. Près de 1 900 t de déchets issus des collectes séparatives ont en effet été traités dans les centres de Montlouis-sur-Loire, d'Issoudun et de Lorris.

➤ Le tonnage de verre atteint 9 688 t pour les 2 centres, soit près de 23 % de plus que l'année précédente. Sa qualité permet un envoi direct vers les filières de recyclage, sans traitement en centre de tri.

Augmentation de 9 % des tonnages issus de la collecte sélective du Loir-et-Cher, orientés vers des centres de tri en 2009 (en tonnes)



Evolution des quantités de déchets ménagers issues des collectes séparatives orientées vers des centres de tri selon le département de localisation de l'installation



Installation permettant d'effectuer un tri industriel et un conditionnement des déchets avant transfert vers les centres de recyclage.

14 % des tonnages issus de la collecte sélective transitent par les centres de tri du département

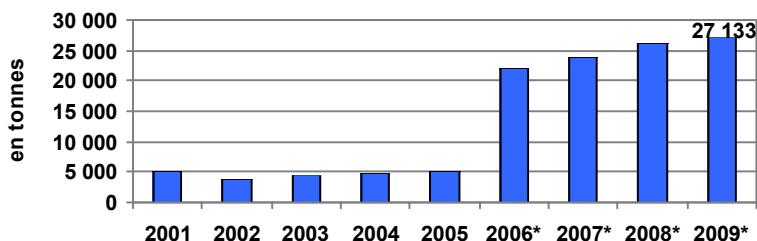
Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés entrant dans les centres de tri

	en tonnes					
	2005	2006	2007	2008	2009	Evol.08/09 (en %)
Par type						
Matériaux recyclables	4 948	17 431*	19 226*	19 782*	19 012*	- 3,9
Encombrants**	/	4 495	4 582	6 233	8 118	+ 30,2
Bidons pétrole					3	/
Par centre de tri						
Blois	4 948	3 443	3 760	4 147	4 287	+ 3,4
Mur-de-Sologne		18 483	20 048	21 868	22 846	+ 4,5
Total	4 948	21 926	23 808	26 015	27 133	+ 4,3

* comprend les apports en déchèteries de papier carton, de bois et de ferraille

** accueillis sur le centre de tri de Mur-de-Sologne y compris le tout venant issu de déchèteries

Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés entrant dans les centres de tri

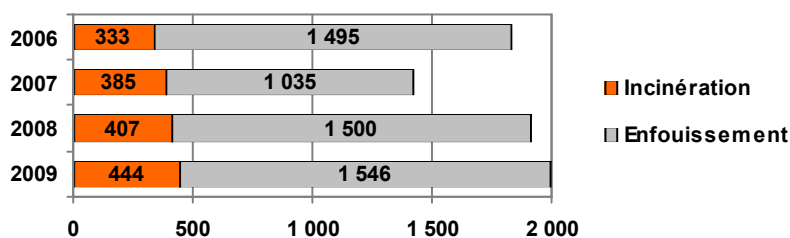


* année comptabilisant les quantités orientées vers le centre de tri de Mur-de-Sologne

Produits valorisés (en tonnes) issus des centres de tri de Blois et Mur-de-Sologne

	en tonnes				
	2005	2006	2007	2008	2009
Aluminium	10	35	40	38	28
Tétra	95	1 479	1 725	275	267
GDM	974	306	/	/	/
Acier	257	492	517	582	563
Flaconnage plastique	663	1 427	1 488	1 459	1 434
Cartons	1 118	1 417	1 400	2 318	2 460
JRM	916	6 813	9 541	9 475	8 698
Refus de tri	570	1 828	1 420	1 907	1 990
Total	4 603	13 797	16 131	16 054	15 440

Orientation des refus de tri des centres de tri de Blois et Mur-de-Sologne



Augmentation des quantités de déchets entrant dans le centre de tri DIB de Mur-de-Sologne en 2009

Avertissement :

Les données relatives aux Centres de tri spécialisés dans les déchets industriels banals (DIB) ne sont pas complètes, une partie seulement de l'information a pu être collectée. (liste des centres de tri non exhaustive).

➤ Le centre de tri DIB de Mur-de-Sologne a réceptionné un volume de déchets industriels nettement supérieur en 2009 (+ 27,5 % en un an).

➤ Cette hausse est constatée pour les DIB (+ 25 %) comme pour les matériaux recyclables issus des entreprises (+ 42 %).

➤ Elle fait suite à la fermeture du centre de stockage de Saint-Laurent-Nouan fin juin 2009. Davantage de déchets industriels ont alors transité par le centre de tri avant leur transfert vers l'installation de stockage de déchets non dangereux de Villeherviers.

➤ Les refus de tri (830 t) ont été dirigés vers le Loiret suite à l'ouverture du centre de stockage de Bucy St-Liphard.

Les centres de tri DIB

	Secteur du Plan	Date de création	Date de fermeture
Marolles	II	Oct. 2001	/
Villeherviers	IV	Janv. 1997	Juin 2007
Mur-de-Sologne	III	Déc. 2005	/
Fossé	II	Juin 2008	/

Evolution des quantités de déchets entrant dans les centres de tri DIB

en tonnes

	2005	2006	2007	2008	2009	Evol 08/09 (en %)**
Par type						
DIB		4 014	8 241	6 888	8 602	+ 24,9
Matériaux recyclables	/	2 481	2 561	2 457	3 500*	+ 42,5
Papiers cartons	1 943	2 373	2 662	2 480	/	/
Déchets ultimes	497	767	954	666	/	/
Plastiques	134	403	560	646	/	/
Sables de balayage	/	408	456	569	535	- 6,0
Bois	130	140	116	147	/	/
Métaux	96	25	22	18	/	/
Déchets de démolition	/	3	/	/	/	/
Par centre de tri						
Villeherviers	189	98	172	/	/	/
Marolles	2 611	3 610	4 142	3 957	nc	/
Mur-de-Sologne	/	6 906	11 258	9 914	12 637	+ 27,5
Fossé	/	/	/	nc	nc	/
Total	2 800	10 614	15 572	13 871	12 637	/

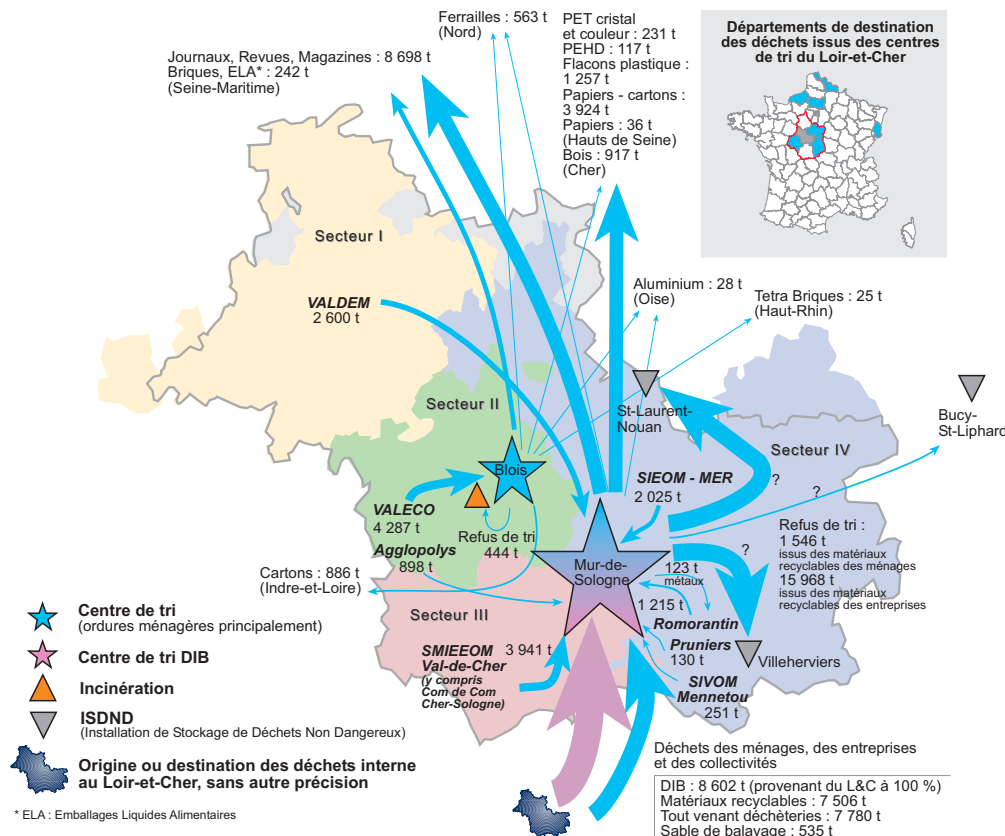
nc : non communiqué

* carton : 2 429 t, bois de démolition : 917 t, ferraille : 123 t et papier : 31 t

** Evolutions calculées uniquement pour le centre de Mur-de-Sologne

* PUNR : voir glossaire page 32

Flux de déchets entrant et sortant des centres de tri du Loir-et-Cher



Les centres de compostage

➤ Le compostage de biodéchets des ménages (déchets de cuisine, déchets verts et papiers cartons) reste très limité dans le département. Seules 42 t ont été collectées en 2009. L'expérience, menée dans la commune de Pontlevoy, s'est révélée non concluante ; le SMIEEOM Val-de-Cher a décidé de la suspendre en mars 2009. Les bacs de 80 et 120 l servant à celle-ci ont été retirés en novembre de la même année.

➤ Les **quantités** totales entrées en compostage dans la plate-forme de Choussy ont diminué de 28 % en 2009. Cette baisse est due en partie à l'arrêt des apports de déchets des industries agroalimentaires en juillet (permettant ainsi de réduire les nuisances olfactives).

➤ **4 125 t** ont été traitées par le Biocentre, composées à **85 % de déchets verts** et à 15 % de déchets agroalimentaires.

➤ 1 878 t de compost destiné à être valorisé agronomiquement ont été produites par le centre.

➤ Les 998 t de refus de criblage (déchets ne pouvant être compostés) ont été envoyés vers une unité de valorisation énergétique.

➤ **Le rendement est passé de 37 % à 45,5 % en un an.** Cela peut s'expliquer par le fait que davantage de refus de criblage ont été réintégrés dans le circuit de traitement, et que le compost a été criblé en mailles plus grandes (40 mm au lieu de 20 mm) et par la diminution du tonnage de déchets des industries agroalimentaires, ces derniers étant constitués majoritairement d'eau.

➤ Le compost produit satisfait aux critères de la norme NFU 44-051.

Ordures ménagères brutes

Déchets issus de l'activité domestique des ménages et pris en compte par les collectes usuelles ou séparatives

FFOM

Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères

Les centres de compostage

	Secteur du Plan	Date de création	Date de fermeture
Plates-formes de compostage des ordures ménagères et DV			
Vendôme (OM)	I	1981	Juil. 2002
Choussy (DV et OM brutes)	III	1976	Mars 2003
Biocentre de Choussy (DV et FFOM)	III	Oct. 2004	/
Plates-formes de co-compostage et de compostage de déchets verts			
Savigny-sur-Braye	I	Oct. 2002	/
Vendôme (DV)	I	1998	Juil. 2004
Thenay	III	Sept. 2001	/
Plates-formes de déchets verts des ISDND			
Orchaise	II		Fin 2007
Saint-Laurent-Nouan	IV		Juin 2009
Villefranche-sur-Cher	IV	Début 2003	/
Villeherviers	IV		/

La capacité annuelle autorisée sur le Biocentre est de 9 380 t (5 500 t pour la FFOM et 3 880 t pour les déchets verts).

Les plates-formes de compostage accueillant des ordures ménagères

Evolution des quantités de déchets entrant en compostage*

en tonnes

	2006	2007	2008	2009
Traitement des déchets				
Choussy (DV et FFOM)	3 970	3 943	5 729	4 125

Evolution des quantités sortantes*

en tonnes

	2006	2007	2008	2009
Compost (Valorisation agronomique)	2 143	1 641	2 094	1 878
Refus de criblage	/	/	/	998
Total	2 143	1 641	2 094	2 876

* Choussy exclusivement

Le compostage

Le compostage est un traitement aérobie (en présence d'air) des déchets fermentescibles. Il conduit à la production d'un amendement organique utile pour les sols : le compost. Il peut être mis en œuvre à toutes les échelles.

On distingue : le compostage individuel réalisé par les ménages ; le compostage de proximité dans des quartiers, des établissements collectifs, etc ; le compostage centralisé dans des installations de moyenne ou grande capacité.

Le co-compostage

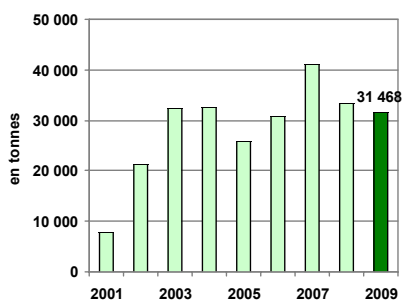
Le co-compostage est une technique particulière de compostage, elle consiste à mélanger des effluents d'élevage avec des déchets verts et des boues de station d'épuration.

Les déchets verts

Matières végétales issues de l'exploitation, de l'entretien ou de la création de jardins ou d'espaces verts publics et privés ainsi que les déchets organiques des activités horticoles professionnelles ou municipales, à l'exception des supports de culture.

Une partie de ces déchets verts, ceux des ménages, sont inclus dans les ordures ménagères. En revanche tous les déchets verts ne sont pas des déchets municipaux ; en effet sont concernés également les déchets verts des entreprises.

Evolution des quantités de déchets entrant dans les plates-formes de co-compostage et de compostage de déchets verts



➤ La quantité de **déchets traités dans les plates-formes de co-compostage** du département a **chuté** de 6 % en 2009, et de **près d'un quart en 2 ans** : 31 468 t contre plus de 41 000 t en 2007.

➤ Ce recul concerne uniquement la plate-forme de Savigny-sur-Braye (- 8,5 %) qui a reçu moins de boues de stations d'épuration. Thenay enregistre une légère augmentation.

➤ Le **volume de déchets des industries agroalimentaires** augmente de près de 21 % ; **celui des autres produits diminue**, de façon plus marquée depuis 2 ans pour les boues de stations d'épuration.

➤ Les refus de compostage (issus de Thenay uniquement), qui ne représentent que 0,3 % du total des quantités sortantes, sont orientés vers une installation de stockage de déchets afin d'y être enfouis.

➤ Seul le centre de stockage de Villefranche-sur-Cher a accueilli des déchets verts en 2009.

➤ Un peu moins de 1 200 t ont été traitées sur site en 2009 contre plus de 4 400 t il y a 3 ans.

Tableaux renseignés d'après les quantités communiquées par l'exploitant

Les plates-formes de co-compostage et de compostage de déchets verts (hors ISDND)

Evolution des quantités entrant dans les plates-formes de co-compostage et de compostage par nature de déchets

	en tonnes					Evol. 08/09 (en %)
	2005	2006	2007	2008	2009	
Quantités entrantes	25 897	30 685	41 092	33 453	31 468	- 5,9
par PF* de co-compostage						
Savigny-sur-Braye	15 711	17 410	25 952	23 862	21 822	- 8,5
Thenay	10 186	13 275	15 140	9 591	9 646	+ 0,6
par type						
Déchets verts	14 638	18 001	23 497	19 877	19 458	-2,1
boues de station d'épuration	2 256	5 014	13 586**	10 400	8 796	- 15,4
déchets des ind. agroalimentaires	7 981	6 991	2 401**	862	1 039	+ 20,5
écorces, copeaux, déchets de bois	569	92	959	1 955	1 950	- 0,3
déjections animales	439	587	649	359	225	- 37,3
autres	14***	/	/	/	/	/

* Plate-forme ** modifications des tonnages par l'exploitant *** engrais

Evolution des quantités sortantes par nature de produits et par destination

	en tonnes				
	2005	2006	2007	2008	2009
Quantités totales traitées	8 077	13 135	8 175	17 838	16 008
Thenay	3 546	8 405	3 000	4 576	4 537
Savigny-sur-Braye	4 531	4 730	5 175	13 262	11 471
Compost	8 077	13 099	8 033	17 808	15 954
<i>Part en %</i>	<i>100</i>	<i>99,7</i>	<i>98,3</i>	<i>99,8</i>	<i>99,7</i>
Refus de compostage	0	36*	142*	30**	54**
<i>Part en %</i>	<i>0</i>	<i>0,3</i>	<i>1,7</i>	<i>0,2</i>	<i>0,3</i>

* tonnage dirigé vers la filière bois pour être brûlé

** refus orientés vers une installation de stockage de déchets

Les plates-formes de déchets verts complémentaires des ISDND

Quantités de déchets végétaux valorisées dans les centres de stockage de déchets ultimes

	en tonnes				
	2006	2007	2008	2009	Evol. 08/09 (en %)
Plates-formes de stockage de déchets verts des ISDND	4 418	4 055	1 973	1 182	- 40,1
Saint-Laurent-Nouan	3 240	2 725	469	0	/
Villeherviers	0	0	0	0	/
Villefranche-sur-Cher	1 178	1 330	1 504	1 182	- 21,4

➤ Près de 19 000 **bio composteurs** ont été distribués à la population, dont **1 817 unités de plus en 2009**. Il s'agit de la distribution annuelle la plus importante depuis 5 ans.

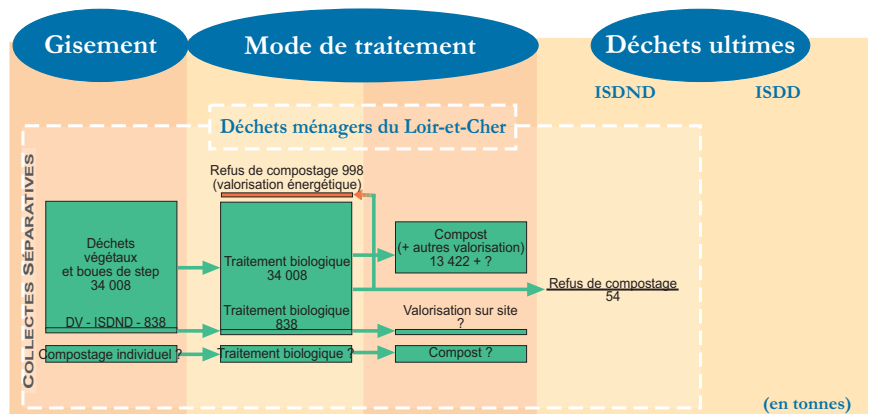
➤ De plus en plus de personnes s'équipent dans le but de composter une partie de leurs déchets ménagers.

➤ Les éléments disponibles ne permettent pas d'évaluer les quantités globales compostées par les foyers. Pour estimer le gisement total de déchets ménagers en Loir-et-Cher, il faudrait ajouter au tonnage collecté par les collectivités celui orienté vers le bio compostage individuel.

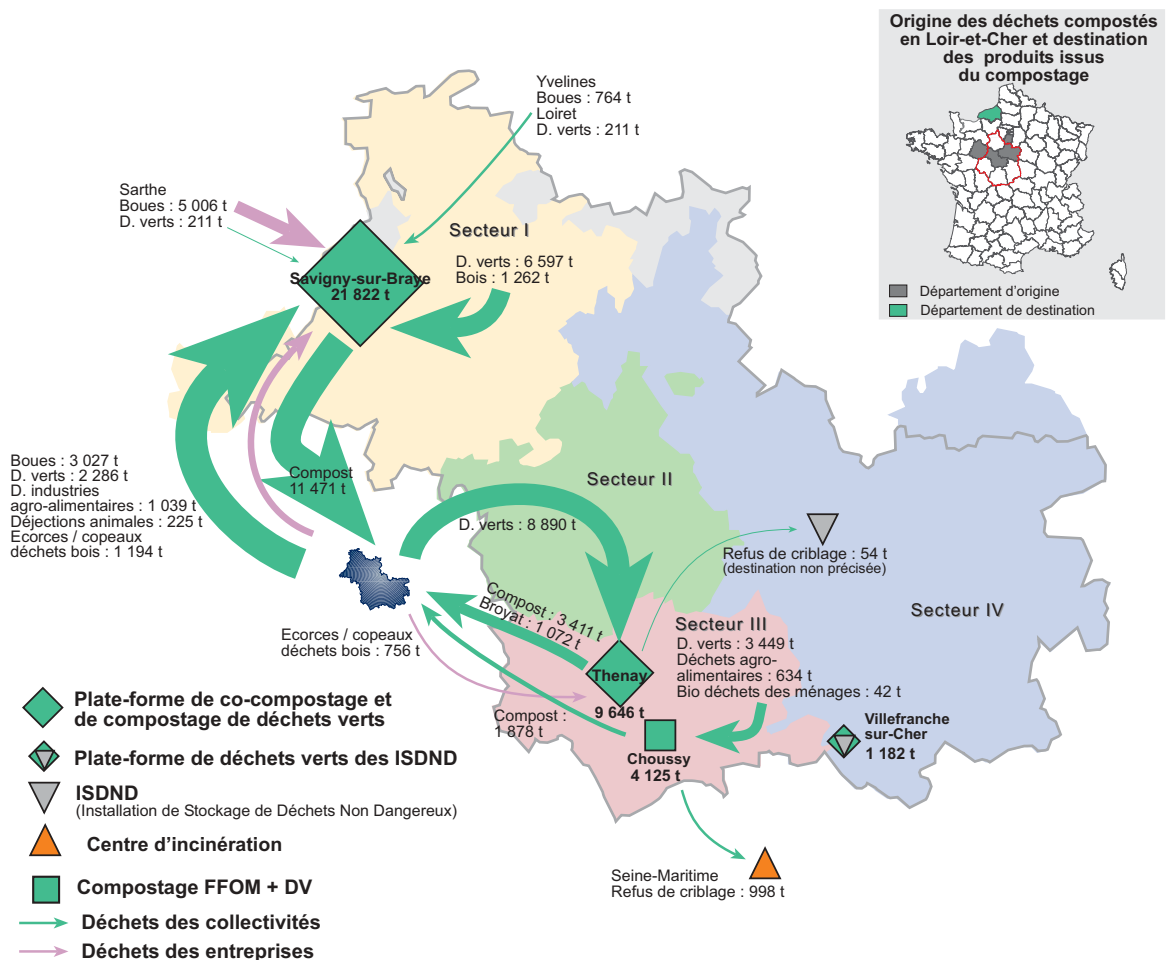
Le compostage individuel

	Sect I	Sect II	Sect III	Sect IV	Loir-et-Cher
Nombre de bio-composteurs ...distribués avant 2004	2 600	4 241	0	2 180	9 021
...distribués en 2004	157	1 967	0	748	2 872
...distribués en 2005	278	572	0	217	1 067
...distribués en 2006	205	261	0	795	1 261
...distribués en 2007	312	320	0	989	1 621
...distribués en 2008	232	322	0	685	1 239
...distribués en 2009	398	371	0	1 048	1 817
Total	4 182	8 054	0	6 662	18 898

Le traitement biologique des déchets verts en 2009

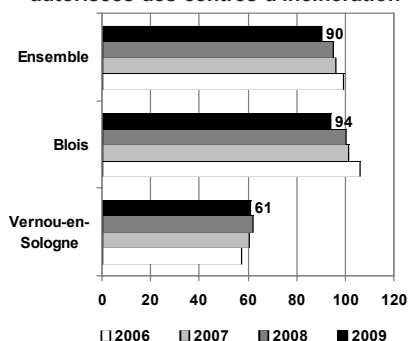


Flux de déchets verts entrant et sortant des centres de compostage du Loir-et-Cher

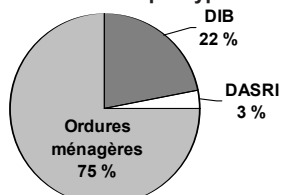


Les centres d'incinération

Taux d'utilisation des capacités autorisées des centres d'incinération



Répartition des déchets incinérés par type en 2009



Les refus de tri représentent 0,5 % des déchets incinérés en 2009

➤ Les quantités de **déchets incinérés** dans le département ont reculé de près de **6 %** en 2009.

➤ Cette baisse concerne principalement l'**usine de Blois qui a accueilli moins de déchets extérieurs** au Loir-et-Cher (- 27 %).

➤ Le SMITOM d'Amboise y oriente depuis plusieurs années une partie de ses ordures ménagères (9 500 t en 2009). Ce tonnage devrait augmenter d'environ 3 000 t à partir de 2010 suite à l'adhésion de la communauté de communes du Castelrenaudais au SMITOM.

➤ Par ailleurs, dans le cadre de dépannages, le site blésois a traité 1 536 t d'ordures ménagères en provenance de l'usine d'incinération de Mainvilliers (en Eure-et-Loir).

➤ Globalement, **16,0 % des ordures ménagères brutes incinérées en Loir-et-Cher proviennent de l'extérieur** (23 % en 2008).

➤ Parallèlement, **les entrées provenant du Loir-et-Cher, en retrait de 9 % en 2008, se sont stabilisées** (- 0,3 %).

➤ 105 t de tout venant issues des déchèteries de Val-Eco n'ont pas été incinérées mais orientées vers un centre de stockage.

➤ Pendant les périodes d'arrêt de l'usine de Vernou-en-Sologne (pour maintenance ou dysfonctionnements), 896 t d'OM ont transité par le centre de tri de Murde-Sologne avant d'être incinérées ou enfouies et 31 t vers l'usine d'incinération à Blois.

➤ Les mâchefers de l'usine de Vernou-en-Sologne, auparavant utilisés localement, sont depuis mai 2009 valorisés par la plate-forme de maturation de Massy (Essonne).

Les centres d'incinération

	Secteur du Plan	Capacité	Date de création	Date de fermeture
Blois	II	90 500 t / an*	2000	/
Vernou-en-Sologne	IV	12 500 t / an	1987	/
Nouan-le-Fuzelier	IV		1984	2000

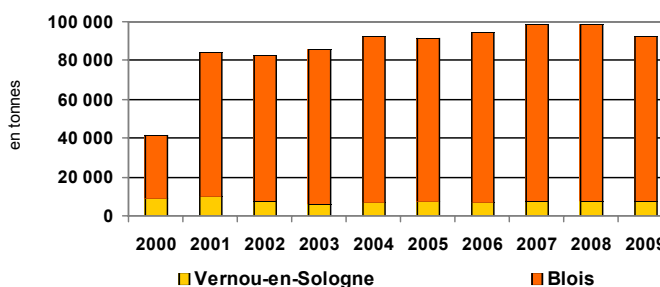
* Suite à l'arrêté préfectoral du 25/01/2007.

Evolution des quantités de déchets entrant en centre d'incinération par nature et par centre

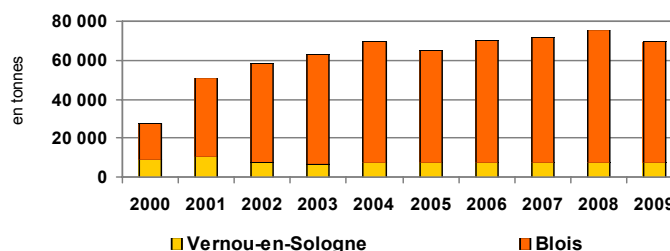
en tonnes

Unité d'incinération		2006	2007	2008	2009	Evol (%)	
						08/09	06/09
Par nature de déchets							
Ordures ménagères	Blois	63 271	64 130	67 807	61 561	- 9,2	- 2,7
	Vernou-en-Sologne	7 154	7 561	7 751	7 635	- 1,5	+ 6,7
	Total	70 425	71 691	75 558	69 196	- 8,4	- 1,7
DIB	Blois	19 396	22 537	18 533	20 427	+ 10,2	+ 5,3
Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)	Blois	4 323	4 217	3 733	2 678	- 28,3	- 38,1
Refus de tri	Blois	333	391	407	444	+ 9,1	+ 33,3
Par centre d'incinération							
	Blois	87 323	91 275	90 480	85 110	- 5,9	- 2,5
	Vernou-en-Sologne	7 154	7 561	7 751	7 635	- 1,5	+ 6,7
	Total	94 477	98 836	98 231	92 745	- 5,6	- 1,8

Répartition des tonnages entrants par centre d'incinération (toutes catégories confondues)



Evolution des quantités d'ordures ménagères incinérées par centre d'incinération



Valorisation thermique des déchets incinérés

Unité d'inc.	2007	2008	2009
Blois			
en MWh	181 164	173 712	168 118
Ratio MWh/tonnage incinéré	2,03	1,93	1,9
Vernou-en-Sologne			
en MWh	8 779	7 314	8 833
Ratio MWh/tonnage incinéré	1,19	0,95	1,16

Mâchefers : résidus solides de l'incinération récupérés au niveau du four de combustion ; leur mode d'élimination varie suivant leur teneur en substances polluantes.

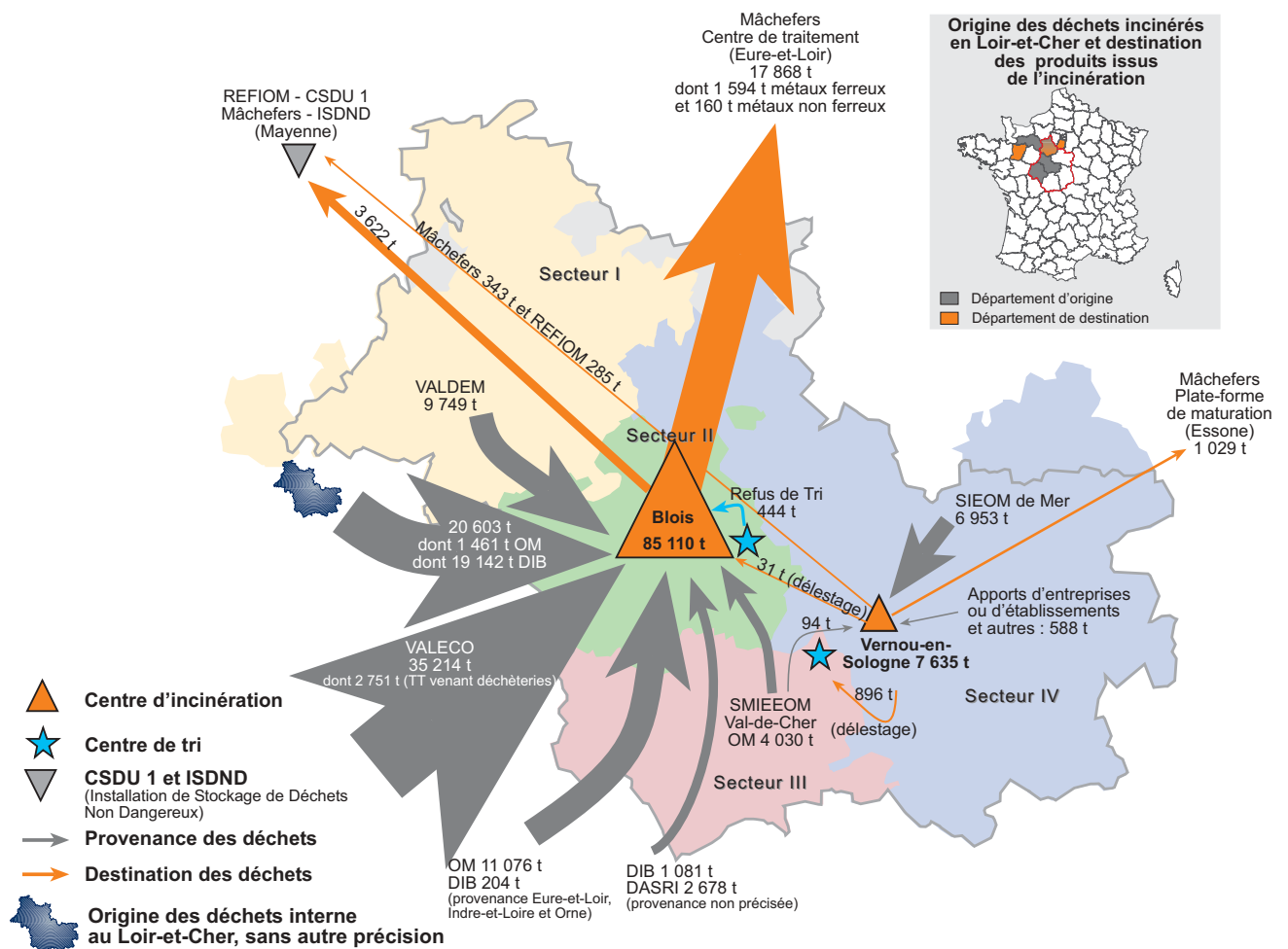
REFIOM : résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères.

Evolution de la répartition des sous-produits de l'incinération par centre

	2006	2007	2008	2009	Evol. 08/09 (en %)
en tonnes					
REFIOM					
Total	3 767	4 203	4 154	3 907	- 5,9
dont Vernou-en-Sologne	295	389	277	285	+ 2,9
dont Blois	3 472	3 814	3 877	3 622	- 6,6
Mâchefers					
Total	17 807	18 273	19 119	19 240	+ 0,6
dont Vernou-en-Sologne	1 331	1 328	1 365	1 372	+ 0,5
dont Blois	16 476	16 945	17 754	17 868	+ 0,6
Métaux ferreux					
Total (Blois)	1 247	1 159	1 493	1 594	+ 6,8
Métaux non ferreux					
Total (Blois)	81	120	162	160	- 1,2
Total*	21 574	22 476	23 273	23 147	- 0,5

* total ne prenant pas en compte les métaux ferreux et non ferreux comptabilisés dans les mâchefers

Flux de déchets entrant et sortant des centres d'incinération du Loir-et-Cher



Les installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND)

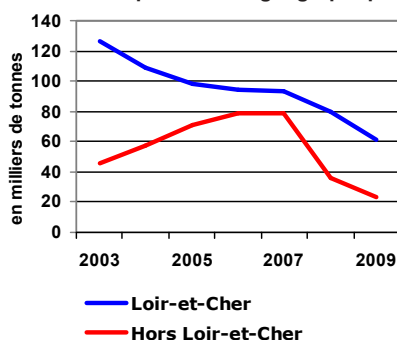
➤ Depuis 2007, le volume de **déchets stockés** dans les installations du département s'est **fortement réduit** (- 33 % en 2008, - 27 % en 2009) en raison de plusieurs facteurs. Le centre de **Saint-Laurent-Nouan** est **fermé** depuis juin 2009, celui d'Orchaise avait cessé son activité début 2008. On enregistre parallèlement une **réduction d'un quart des quantités de DIB** que l'un des exploitants de site explique par le ralentissement de l'activité économique de certaines entreprises.

➤ Le tonnage de RBA (résidus de broyage automobile) enfouis a reculé de 34 % en un an, celui des ordures ménagères brutes de 53 %, ne représentant que 10 % des quantités stockées.

➤ **Au total, 84 500 tonnes** ont été enfouies en 2009 contre 172 500 deux ans auparavant.

➤ Les **apports extérieurs** représentent désormais **27 %** des quantités réceptionnées dans les centres de stockage du Loir-et-Cher (contre 48 % en 2006), soit un peu plus de **23 000 t** (79 000 t en 2006). **Le Plan en prévoyait entre 20 000 et 30 000 t/an.**

Evolution des tonnages enfouis selon leur provenance géographique



Les tonnages globaux annoncés dans le tableau, ne comptabilisent plus les matériaux de recouvrement. A titre indicatif leur tonnage a atteint 2 580 t cette année.

Installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND)

Il permet de stocker des déchets dits ultimes par enfouissement sous certaines conditions. Il est conçu comme le maillon final de la chaîne de traitement. Il existe à ce jour trois catégories contrôlées dont l'implantation dépend des caractéristiques géologiques et hydrogéologiques des lieux ainsi que de la nature des déchets qu'on souhaite y stocker. **Les ISDD** acceptent des déchets dangereux. **Les ISDND** accueillent les ordures ménagères et les résidus assimilés (DIB). **Les ISDI** accueillent uniquement des déchets inertes.

Les installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND)

	Secteur du Plan	Capacité 2009	Date de création	Date de fermeture
Orchaise	II		1988	Janv 2008
Saint-Laurent-Nouan	IV	50 000 t / an	1979	Juin 2009
Thenay	III		1985	2000
Villefranche-sur-Cher	IV	20 000 t / an	1987	Prévision déc. 2012
Villeherviers	IV	60 000 t / an	1992	Prévision 2015
Total autorisé		142 000 t / an		

Evolution des quantités de déchets stockées dans les ISDND

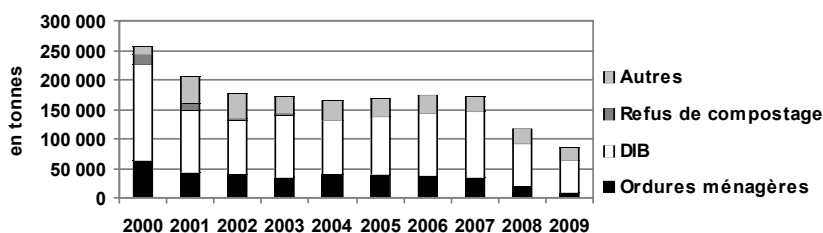
	en tonnes					
	2000	2007	2008	2009	Evol (%) 08/09	00/09
Orchaise	44 778	28 283	1 976		/	/
Ordures ménagères	10 931	2 811			/	/
Déchets industriels banals (DIB)	33 847	9 409	1 629		/	/
Encombrants		10 855	347		/	/
Résidus de broyage automobile		3 606			/	/
Refus de tri		1 258			/	/
Autres		344 ⁽²⁾			/	/
Saint-Laurent-Nouan	64 773	50 716	34 644	22 371	- 35,4	- 65,5
Ordures ménagères	16 513	6 095	5 764		/	/
Déchets industriels banals (DIB)	37 221	43 780	28 782	22 306	- 22,5	- 40,1
Refus de compostage	6 570				/	/
Autres (y compris amiante-liée)	4 469	841	98	65	- 33,7	- 98,5
Villefranche-sur-Cher	65 999	33 928	22 898	18 646	- 18,6	- 71,7
Ordures ménagères	18 633	4 004	2 745	2 914	+ 6,2	- 84,4
Déchets industriels banals (DIB)	33 737	29 155	15 105	9 441	- 37,5	- 72,0
Refus de compostage	5 702				/	/
Résidus de broyage automobile	5 055		3 791	4 997	+ 31,8	- 1,1
Autres ⁽⁵⁾	2 872	769	1 257	1 294	+ 2,9	- 54,9
Villeherviers	70 007	59 597	56 968	43 514	- 23,6	- 37,8
Ordures ménagères	15 740	20 698	10 878	6 201	- 43,0	- 60,6
Déchets industriels banals (DIB)	34 322	29 546	26 229	22 146	- 15,6	- 35,5
Résidus de broyage automobile	19 945	8 071	12 162	5 605	- 53,9	- 71,9
Autres		1 282 ⁽³⁾	7 699	9 562 ⁽⁴⁾	+ 24,2	/
Ensemble du département	258 331⁽¹⁾	172 524	116 486	84 531	- 27,4	- 67,3
Ordures ménagères	61 817	33 608	19 387	9 115	- 53,0	- 85,3
Déchets industriels banals (DIB)	139 127	111 890	71 745	53 893	- 24,9	- 61,3
Refus de compostage	16 317 ⁽¹⁾				/	/
Résidus de broyage automobile	25 000	11 677	15 953	10 602	- 33,5	- 57,6
Autres (y compris amiante-liée)	1 607 ⁽¹⁾	15 349	9 401	10 921	+ 16,2	- 32,0

(1) en incluant les tonnages du centre d'enfouissement de Thenay qui a fermé en 2000

(2) déchets de dessablage de STEP (3) dont 1 061 t d'encombrants et 221 t de refus de tri

(4) dont 3 035 t d'encombrants et 6 527 t de refus de tri. (5) Ne sont pas comptabilisés les MDR

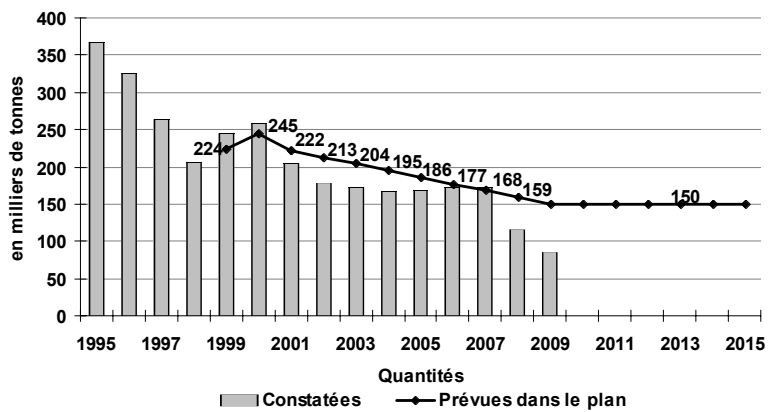
Evolution des quantités de déchets enfouies dans les ISDND par nature de déchets



➤ L'écart entre les quantités enfouies et celles prévues dans le Plan s'est accru en 2009. Les **quantités stockées** sont de **près de 65 500 tonnes inférieures aux prévisions**.

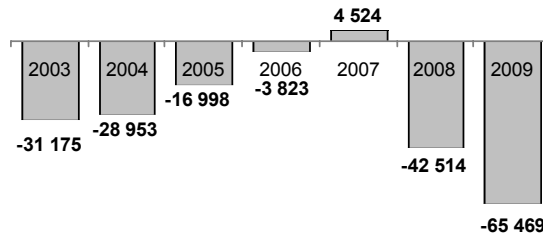
➤ Le recours à des installations de traitement extérieures au département (enfouissement et incinération) et une meilleure maîtrise des apports extérieurs peuvent expliquer cette situation.

Evolution des quantités de déchets enfouies constatées et prévues dans le plan

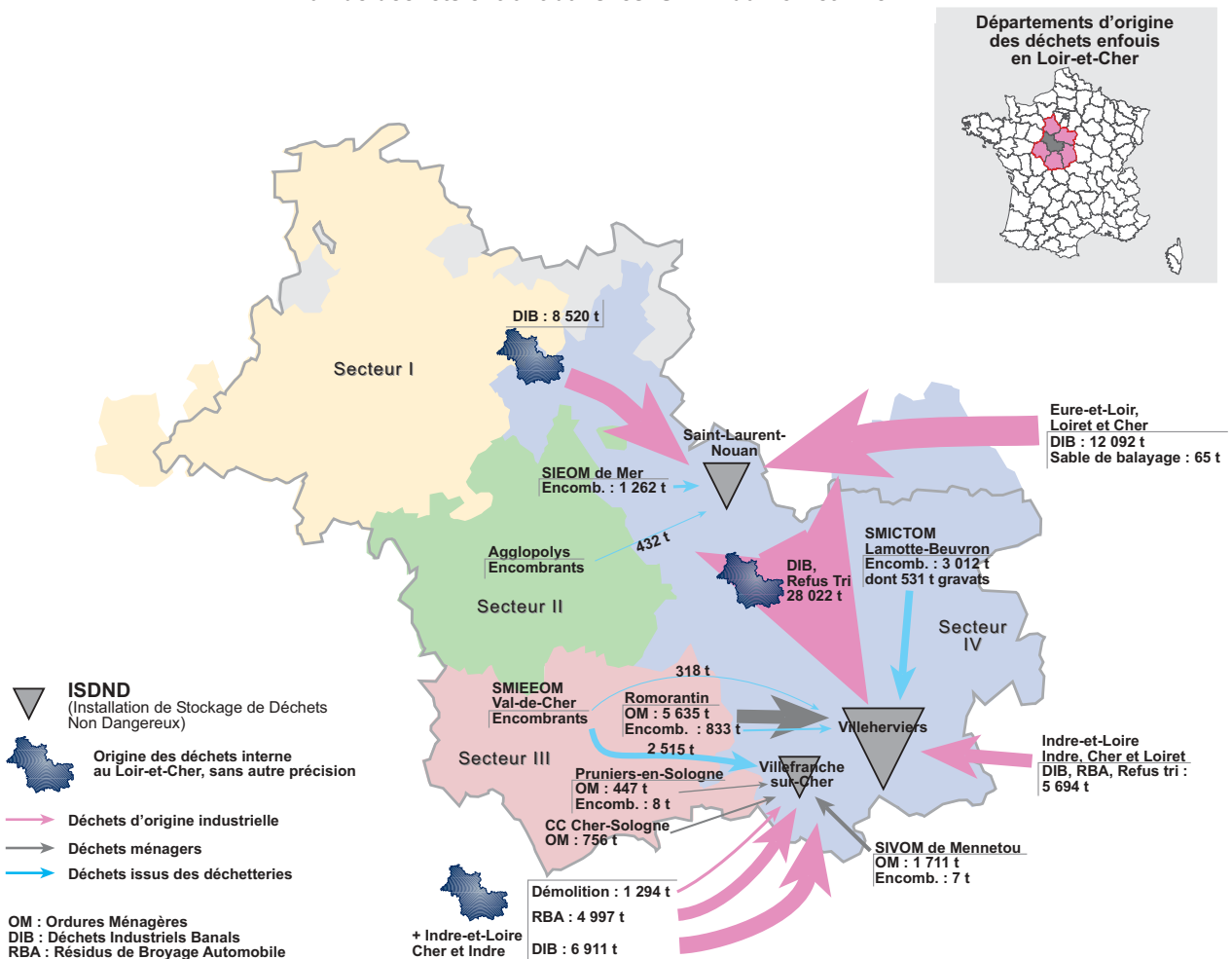


Quantités enfouies hors matériaux de recouvrement (MDR), terre et déchets verts

Ecarts entre les quantités enfouies et celles prévues dans le plan (en tonnes)



Flux de déchets entrant dans les ISDND du Loir-et-Cher



Les flux interdépartementaux

➤ Pour la deuxième année consécutive, le Loir-et-Cher exporte plus de déchets qu'il n'en importe et cette tendance s'accroît. Les quantités entrantes chutent de 28 % en un an ; simultanément les volumes acheminés hors du Loir-et-Cher augmentent de 33 %.

➤ Les entrées à destination de l'incinération se sont réduites de 27 %, celles stockées de 36 %. La fermeture d'un centre d'enfouissement en cours d'année (le second en 2 ans), la baisse d'activité de certaines entreprises productrices de DIB et la vigilance apportée au plan départemental sur les apports extérieurs y ont largement contribué. Ainsi, 27 % des déchets enfouis en Loir-et-Cher sont d'origine extra départementale en 2009 contre 45 % deux ans plus tôt.

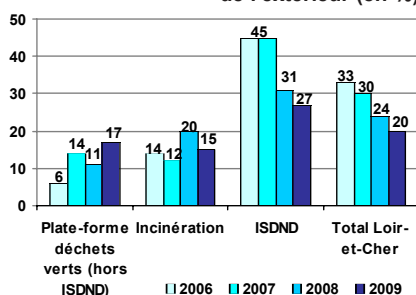
➤ A l'inverse, on enregistre une très forte hausse du volume d'ordures ménagères orientées vers des installations de traitement extérieures (+ 80 %). Plus de 25 350 t ont ainsi franchi nos frontières en 2009 contre seulement 5 650 t en 2007. Les quantités de tout venant enfouies dans des ISDND limitrophes au département ont été plus que multipliées par 4 en un an.

➤ Les produits issus de l'incinération représentent, en volume, l'un des postes importants des quantités sortantes (23 150 t), en augmentation depuis plusieurs années (+ 5,7 % en 2009).

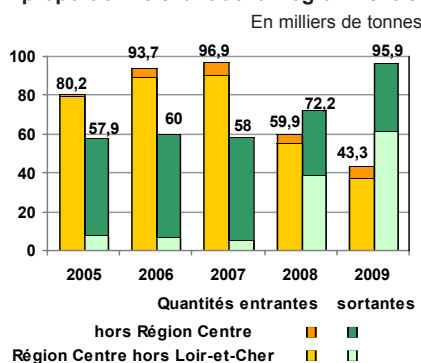
➤ Globalement 86 % des déchets sortant du Loir-et-Cher sont dirigés vers des filières de valorisation.

➤ 66 % des quantités sortantes sont désormais traitées dans un département limitrophe contre seulement 20 % en 2007.

Proportion de déchets traités en Loir-et-Cher en 2009 provenant de l'extérieur (en %)



Evolution des quantités de déchets entrantes et sortantes en Loir-et-Cher et proportion relevant de la Région Centre



Les flux interdépartementaux Origine et destination géographiques des déchets (hors déchets collectés et traités dans le Loir-et-Cher)

Par mode de traitement ou de collecte	Total Région Centre (hors 41)	dont					Total hors Région Centre	Total	Evol. 08/09 (en %)
		Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loiret			
Plateforme de déchets verts	211						5 981	6 192	+ 40,6
dont Boues de STEP							5 770*	5 770	+ 31,0
Déchets verts	211					211	211	422	
Incinération	13 754						204	13 958	- 27,3
dont OM	11 076		1 536		9 540			11 076	- 31,7
DASRI	2 678	nd	nd	nd	nd	nd		2 678	- 4,4
DIB							204	204	+ 6,8
Enfouissement	23 198	170	2 607	194	6 432	13 795		23 198	- 36,1
dont DIB	18 134	nd	2 607	nd	nd	nd		18 134	- 44,0
RBA	4 997				4 997			4 997	+ 31,8
Sables	65					65		65	- 17,7
Démolition	2			2				2	- 96,1
Total	37 163	170	4 143	194	15 972	14 006	6 185	43 348	- 27,6
Déchets ménagers du Loir-et-Cher issus de la collecte ordinaire (porte à porte) et traités ou valorisés à l'extérieur orientés....									
... vers un centre d'incinération									
Ordures ménagères	19 896		598				19 298	19 896	+ 135,1
... vers une ISDND	5 456							5 456	- 2,6
Ordures ménagères	5 456				5 456			5 456	
Déchets ménagers du Loir-et-Cher issus de la collecte sélective (apport volontaire, porte à porte) et traités ou valorisés à l'extérieur orientés....									
... vers les filières de recyclage									
Verre	1 022							13 079	- 2,2
dont Cartons, PJM	1 022	1 022						13 014	+ 2,2
Piles								52	- 35,5
								13	- 31,6
... vers des centres de tri	1 896							1 896	+ 133,5
Emballages plastiques, métaux, complexes	1 896			723	1 063	110		1 896	
Déchets ménagers du Loir-et-Cher collectés en déchèteries et traités ou valorisés à l'extérieur orientés....									
... vers les filières de recyclage									
Déchets verts	7 194							917	+ 68,0
dont Tout venant	3 041				3 041			3 041	+ 7,4
Bois	1 672					1 672		1 672	
Papier – carton	1 172					1 172		1 172	+ 124,5
D3E	780				554	226		780	+ 29,6
DDM***	180				180		516	696	
Métaux**	31					31	341	372	+ 17,0
Verre	308					308	308	308	+ 74,0
Pneumatiques							60	60	- 83,6
	10				10			10	- 23,1
... vers une ISDND	7 173							1 663	+ 333,6
dont Tout venant	7 173	98			6 906	169		1 663*	8 836
Déchets issus du Biocentre de Choussy traités ou valorisés à l'extérieur									
Refus criblage								998	998
Déchets issus des centres de tri de Blois et Mur-de-Sologne traités ou valorisés à l'extérieur orientés....									
... vers les filières de recyclage									
JRM	886							12 564	- 4,9
Cartons					886			8 698	- 8,2
PET	886							1 574	+ 6,1
Métaux**								1 317	- 3,3
Tétra briques								591	- 4,5
PEHD								267	- 2,9
								117	+ 20,6
Déchets issus de l'incinération en Loir-et-Cher traités ou valorisés à l'extérieur									
Incinération	17 868							5 279	+ 5,7
dont Mâchefers	17 868				17 868			1 372	+ 8,4
REFIOM								3 907	- 5,9
Total	61 391	1 120	18 466	723	18 096	22 986	34 500	95 891	+ 32,8

* Déchets en provenance ou à destination de la Sarthe et des Yvelines

** Métaux ferreux et non ferreux

*** Déchets Dangereux des Ménages

NB : Seuls les flux dont l'origine ou la destination est clairement identifiée figurent dans le tableau

nd : non disponible (la répartition entre DIB et OM enfouis n'est pas connue avec précision pour chacun des départements).

Ecarts par rapport aux hypothèses et objectifs du Plan

Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés collectées en Loir-et-Cher
selon la nature de la collecte et le mode de traitement
par rapport aux objectifs 2005 et 2010 du Plan

en tonnes

	Estimations 1998	Réel 2003	Réel 2005	Objectif Plan 2005	Réel 2009	Objectif Plan 2010
Gisement total des ordures ménagères <i>(hors compostage individuel et boues de step)</i>	166 564	185 933	194 239	185 688	203 382	192 606
Collecte ordinaire	118 824	91 996	90 169	80 547	86 917	74 171
Collecte sélective <i>(hors boues de step)</i> dont ...	47 740	93 937	104 070	105 141	116 465	118 435
... spécifique déchèterie*	27 134	49 966	52 428	36 738	51 371	39 396
... monoflux	6 542	15 436	17 067	13 474	14 142	15 580
... centres de tri		7 859	9 104	9 320	16 902	15 742
... traitement biologique		19 340	25 612	45 609	34 050	47 717
Total traitement thermique	nd	65 034	62 788	69 537	76 214	66 113
Métaux	nd	1 467	696	2 086	1 405	1 983
Mâchefers	nd	11 978	11 867	17 384	15 578	16 528
Réfiom	nd	3 045	2 702	2 781	3 164	2 645
Total recyclage matière	nd	30 084	37 133	26 838	46 609	34 620
Total recyclage matière et organique	nd	49 424	62 745	72 447	80 659	82 337
Total déchets ultimes enfouis	nd	149 767	140 095	118 254	119 529	118 276
dont refus déchèterie	nd	39 527	40 213	32 917	33 142	34 933
dont DIB et RBA	nd	79 825	66 581	63 821	50 925	63 821

* Déchets collectés en déchèteries hors verre et déchets verts auxquels sont ajoutés les encombrants

nd : non disponible

➤ Le syndicat VALDEM a signé le 04/10/2010 en collaboration avec l'ADEME, un programme de prévention des déchets pour la période 2010-2014. Prévu pour une durée de 5 ans maximum, ce programme a pour objectif de réduire de 7 % la production de déchets par habitant d'ici 2014 soit une diminution de 36 kg/habitant.

➤ En outre, des enquêtes de dotations ou de satisfaction sur la gestion des déchets ménagers ont été réalisées.

Le Ministère en charge du développement durable a élaboré un **plan d'actions** sur la période 2009-2012 à l'issue des travaux du **Grenelle de l'Environnement**. Ce plan fixe des **objectifs quantifiés** :

- **Réduire de 7 % la production d'ordures ménagères** et assimilés par habitant **sur les cinq premières années** ;

- Porter le **taux de recyclage matière et organique** des déchets ménagers et assimilés à **35 % en 2012 et 45 % en 2015**. Ce taux est fixé à 75 % dès 2012 pour les déchets des entreprises et pour les emballages ménagers ;

- **Diminuer de 15 % d'ici 2012** les quantités partant à l'incinération ou au **stockage**.

La loi Grenelle 1 préconise la **généralisation des plans et programmes locaux de prévention**.

Un **programme local de prévention des déchets** est un ensemble d'actions opérationnelles élaboré suite à un diagnostic du territoire avec les acteurs concernés et en cohérence avec le plan départemental de prévention. Il est **porté par les Établissements Publics de Coopération Intercommunale** de plus de 20 000 habitants (EPCI) **ou par les communes**. Il vise à limiter le recours à l'incinération ou l'enfouissement, diminuer les coûts de gestion des déchets et plus largement faire le lien avec d'autres politiques de développement durable, créer des synergies entre les territoires et créer une dynamique globale et pérenne.

Le programme local comporte notamment un plan d'actions avec au moins une action par thématique principale que sont :

- la sensibilisation,
- les actions éco-exemplaires de la collectivité,
- les actions emblématiques nationales (compostage domestique, stop pub, sacs de caisse),
- les actions d'évitement de la production de déchets (achats éco-responsables, réparation, réemploi...)
- les actions de prévention quantitative des déchets des entreprises ou actions de prévention qualitative.

➤ Les quantités globales collectées en 2009 sont supérieures de près de 6 % à celles prévues par le Plan pour 2010. Néanmoins le périmètre d'observation a évolué (4 communes extérieures au Loir-et-Cher initialement intégrées au Plan n'en font plus partie. Parallèlement les communes d'Orçay et depuis 2009 de la Ferté-Saint-Aubin sont désormais prises en compte).

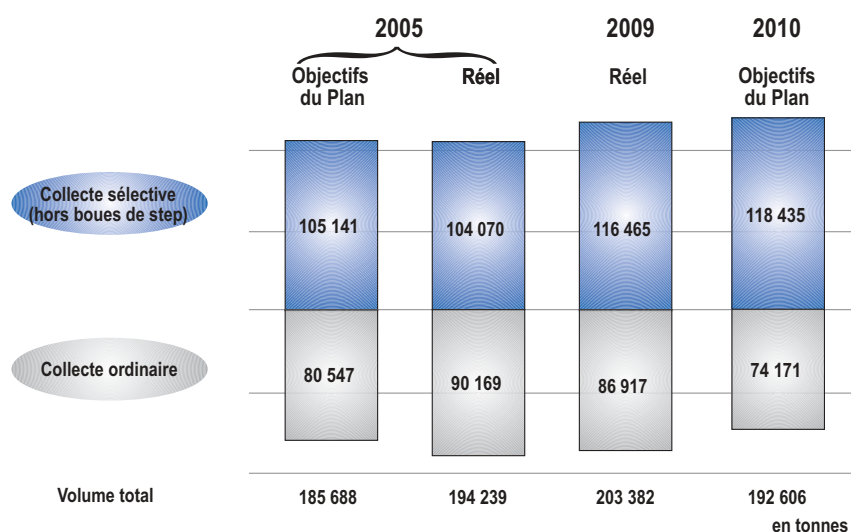
➤ Le poids de la collecte ordinaire avait été fixé à 38,5 % pour 2010. Il est de 42,7 % en 2009. Il se réduit progressivement (près de 4 points de moins en 4 ans).

➤ Plus de 195 700 tonnes (y compris DIB et RBA) ont été orientées vers le stockage ou l'incinération en 2009. Le Plan départemental en prévoyait 11 000 t de moins à l'horizon 2010 (soit 184 000 t). On enregistre en 2009 une baisse de 2,2 %. L'objectif fixé par le Grenelle est de réduire de 15 % ces quantités entre 2008 et 2012.

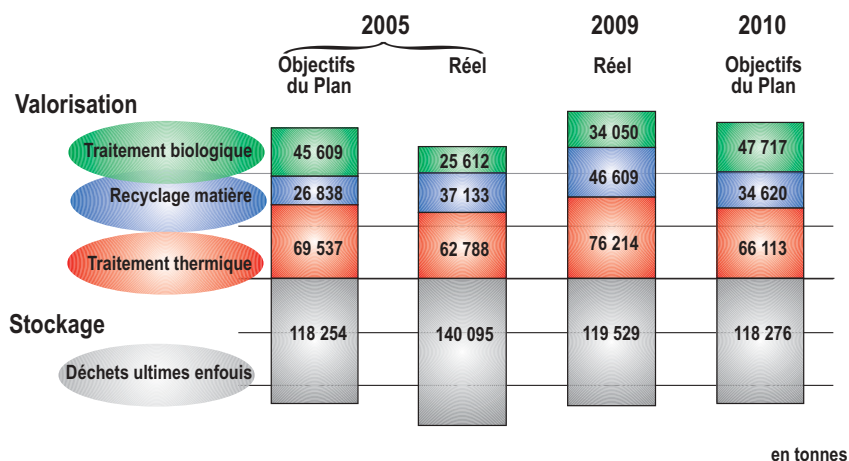
➤ Le taux de déchets orientés vers le recyclage (matière ou biologique) atteint 39,7 % en 2009 (soit 3 points de moins que l'objectif du Plan pour 2010). Des efforts en ce sens ont été portés par les collectivités depuis de nombreuses années. Le taux est en progression constante (+ 7,4 points en 4 ans).

➤ Notons par ailleurs que de nombreux syndicats et communes ont mené des actions de sensibilisation auprès de leurs administrés sur les thématiques du compostage domestique et des pratiques de gestion des déchets organiques.

Comparaison du gisement réel (hors compostage individuel) de déchets ménagers aux prévisions du Plan



Quantités réelles de déchets ménagers par type de traitement comparées aux quantités prévues par le Plan



Les taux de valorisation

➤ Le **taux de valorisation** départemental (calculé sur les tonnages entrants) est en **augmentation sensible en 2009 (+ 8,8 points)** en raison principalement d'une **orientation plus importante vers la filière incinération** au détriment des installations de stockage et de la hausse du recyclage matière. On constate en effet une **orientation plus importante des déchets recueillis en déchèteries vers les filières spécifiques et la réutilisation**. Le taux de valorisation matière et organique augmente ainsi de 5 points.

➤ Au total **76,9 %** des déchets collectés en Loir-et-Cher sont **valorisés, soit seulement 1,2 point de moins que les objectifs du Plan pour 2010**.

➤ **Le stockage de déchets se réduit depuis deux ans** (en baisse de 10 points) et approche désormais l'objectif du Plan.

➤ Les différents secteurs de Plan améliorent leur taux de valorisation.

➤ Le **secteur I** enregistre une **hausse de la valorisation matière** due principalement à l'orientation du tout venant des déchèteries vers la plateforme de tri de Fossé. Ces déchets étaient jusqu'alors enfouis à Villeherviers. La **part des tonnages stockés** reste néanmoins de **7 points supérieure à celle escomptée pour 2010**.

➤ On note en **secteur II** une **relative stabilité**, la valorisation matière et organique étant en légère progression. Avec un taux de valorisation de 75,4 %, ce secteur dépasse les objectifs fixés par le Plan à l'horizon 2010.

➤ C'est aussi le cas du **secteur III** où le **taux de valorisation (81,4 %)** est en **hausse de 19 points en un an**. La **filiale énergétique** a en effet été **fortement mobilisée** : 37 % des OM étaient stockées en 2008, seulement 5 % en 2009.

➤ Même constat dans le **secteur IV** où **66 % des OM sont incinérées** contre 43 % un an plus tôt. Parallèlement, la valorisation organique progresse de 3 points. Bien qu'en deçà des objectifs, le **taux de valorisation global du secteur est en hausse de plus de 20 points en 2 ans**.

Taux de valorisation Entrants (en %)

	Réel 2008	Réel 2009	Objectif plan 2005 2010	
Matière	20,2	24,1	14,8	18,5
Organique	15,4	16,7	27,7	28,9
Matière + organique	35,7	40,8	42,6	47,4
Energétique	32,5	36,1	34,3	30,7
Total valorisation	68,1	76,9	76,8	78,1
Stockage	31,9	23,1	23,2	21,9

Taux de valorisation* Sortants (en %)

	Réel 2008	Réel 2009	Objectif plan 2005 2010	
Matière	19,6	22,9	13,9	17,0
Organique	15,4	16,2	26,5	27,7
Matière + organique	35,1	39,1	40,3	44,7
Energétique	24,6	27,6	24,4	22,1
Total valorisation	59,7	66,7	64,7	66,8
Val. mâchefers	6,4	7,7	7,2	6,5
Stockage	33,9	25,6	28,1	26,7

* Les taux sont calculés hors boues de step, compostage individuel et déchets verts des ISDND

Définitions

Taux de Valorisation	Valorisation sur Entrants (méthode ADEME, basée sur la circulaire de 1998)	Valorisation sur Sortants (valorisation "réelle")
Matière	(Recyclage matière + Refus de tri) / Gisement	Recyclage matière / Gisement
Organique	(Traitement biologique + Compostage individuel) / Gisement	(Traitement biologique + Compostage individuel - refus de compostage) / Gisement
Energétique	(Traitement thermique avec récupération d'énergie - Métaux) / Gisement	(Traitement thermique avec récupération d'énergie - REFIOM - Mâchefers - Métaux) / Gisement
Val. Mâchefers	Sans objet	Mâchefers valorisés / Gisement
Stockage	100 % - (Matière + Organique + Energétique)	Mise en décharge = 100 % - (Matière + Organique + Energétique + Valorisation des mâchefers)

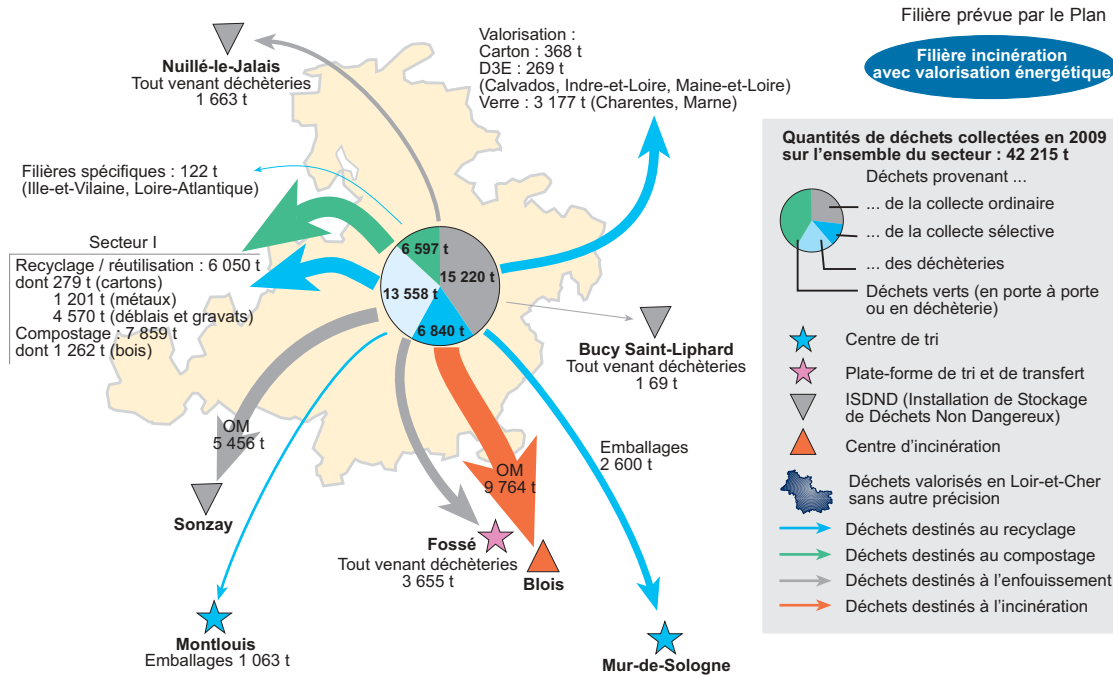
Source : Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, page 112

NB : Les taux de valorisation organiques présentés ne tiennent pas compte du compostage individuel, non comptabilisé dans le gisement total.

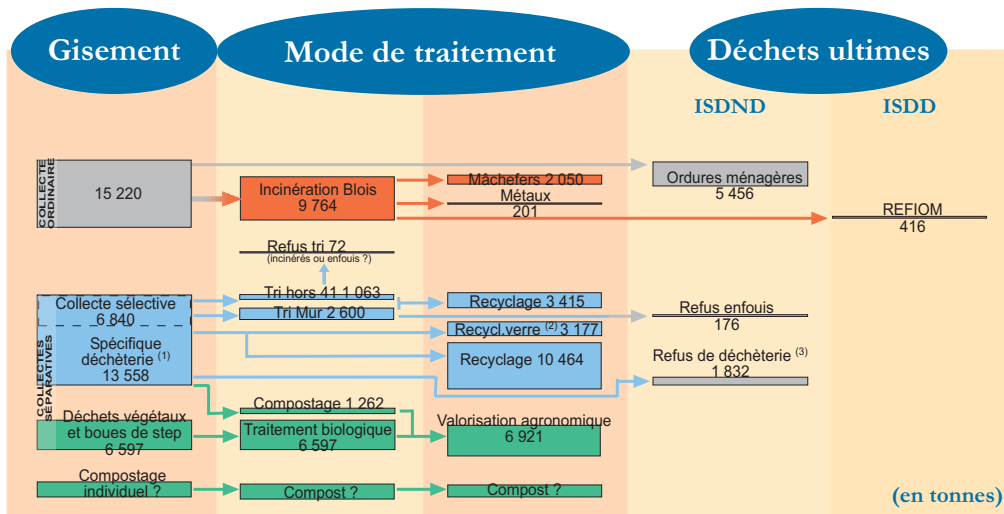
Les travaux récents réalisés par l'ADEME et certaines collectivités (étude auprès de foyers témoins par exemple) ne permettent pas de déterminer un tonnage sur un territoire donné (secteur de Plan ou département).

Secteur I : Nord

Gisement et flux de déchets



Synthèse des principaux flux (hors DIB)



Les tonnages indiqués correspondent aux déchets identifiés comme relevant du secteur I. Ils correspondent aux données déclarées par les syndicats. Un point d'interrogation (?) les remplace lorsqu'ils ne sont pas connus avec précision. Dans certains cas les quantités de déchets recyclés ou de sous-produits de l'incinération ont été évaluées. (1) Hors déchets verts. (2) Verre provenant des collectes sélectives et des déchèteries. (3) Refus de déchèterie enfouis en ISDND et ISDI.

- Quantités de déchets ménagers collectées en 2009 (hors boues de step) : 42 215 tonnes (- 0,1 %)
- Quantité annuelle de déchets ménagers par habitant (déchets collectés en collecte ordinaire en kg/hab/an) : 206,5
- Part de la collecte sélective dans le total du gisement : 63,9 % (contre 61,3 % en 2004)
- Nombre de bio-composteurs distribués : 4 182 (dont 398 en 2009)
- Taux de valorisation (82,7) en hausse de 9,4 points (selon le mode de calcul retenu cf : page 26)

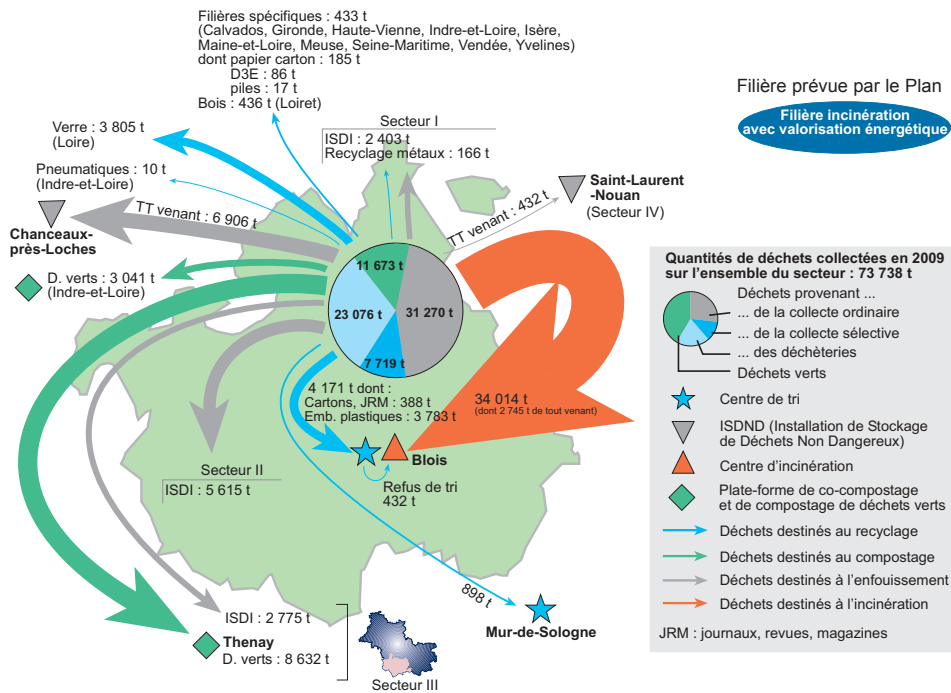
Taux de valorisation* du secteur I

	Réal		Objectif plan	
	1998	2009	2005	2010
Matière	6,4	41,5	16,5	20,4
Organique	12,7	18,6	17,5	19,9
Matière + organique	19,1	60,1	34	40,3
Energétique	0	22,6	55,4	48,9
Total valorisation	19,1	82,7	89,4	89,2
Stockage	80,9	17,3	10,6	10,8

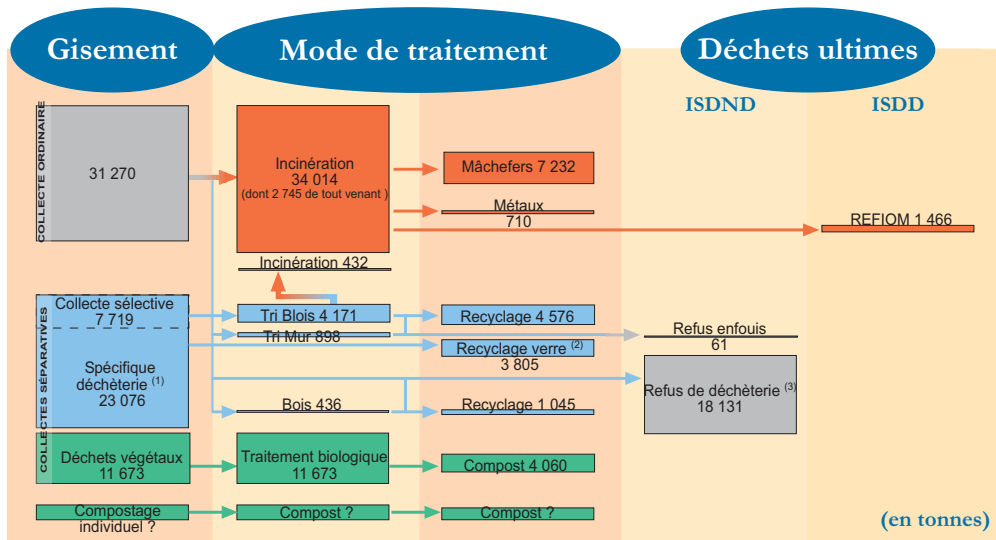
* Ces taux de valorisation sont calculés sur les entrants. La définition est donnée page 26. Les taux de valorisation sont calculés hors boues de step, compostage individuel et déchets verts des ISDND.

Secteur II : Centre

Gisement et flux de déchets



Synthèse des principaux flux (hors DIB)



Les tonnages indiqués correspondent aux déchets identifiés comme relevant du secteur II. Ils correspondent aux données déclarées par les syndicats. Un point d'interrogation (?) remplace lorsqu'ils ne sont pas connus avec précision. Dans certains cas les quantités de déchets recyclés ou de sous-produits de l'incinération ont été évaluées. (1) Hors déchets verts. (2) Verre provenant des collectes sélectives, des déchèteries. (3) Refus de déchèterie enfouis en ISDND et ISDI.

- Quantités de déchets ménagers collectés en 2009 (hors boues de step) : 73 738 tonnes (- 2,8 %)
- Quantité annuelle de déchets ménagers par habitant (déchets collectés en collecte ordinaire en kg/hab/an) : 270,6
- Part de la collecte sélective dans le total du gisement : 57,6 % (contre 52,4 % en 2004)
- Nombre de bio-composteurs distribués : 8 054 (dont 371 en 2009)
- Taux de valorisation (75,4) en progression de 1,3 point, mieux que celui attendu pour 2010 selon le Plan

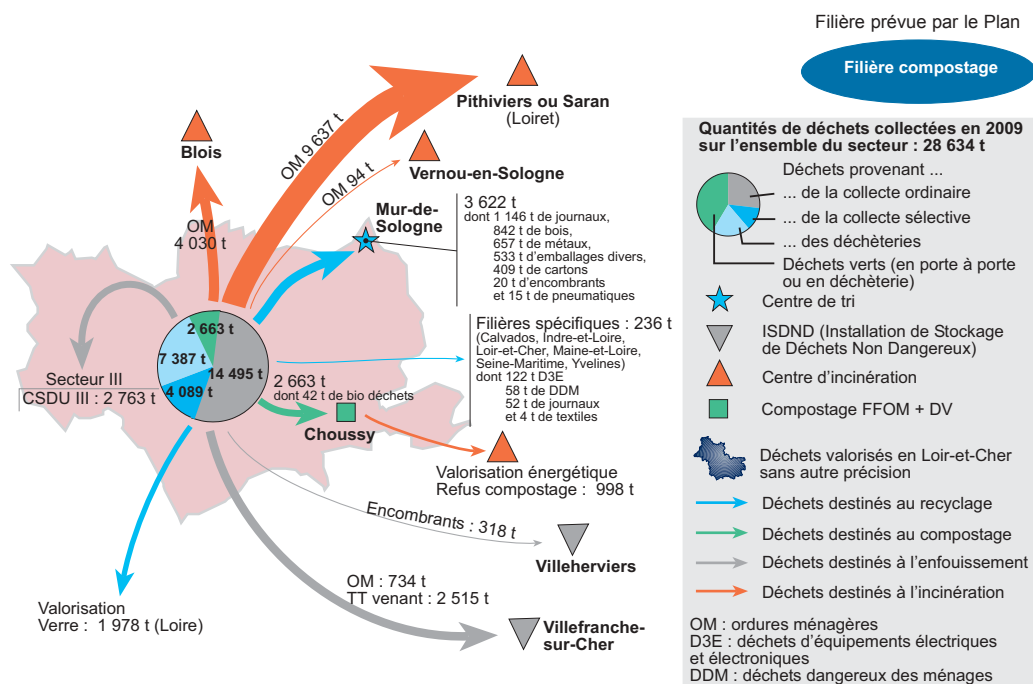
Taux de valorisation* du secteur II

	Réal		Objectif plan	
	1998	2009	2005	2010
Matière	12,4	14,4	13,8	17,0
Organique	9,5	15,8	14,6	16,6
Matière + organique	21,9	30,2	28,4	33,6
Energétique	54,4	45,2	46,2	40,8
Total valorisation	76,3	75,4	74,6	74,4
Stockage	23,7	24,6	25,4	25,6

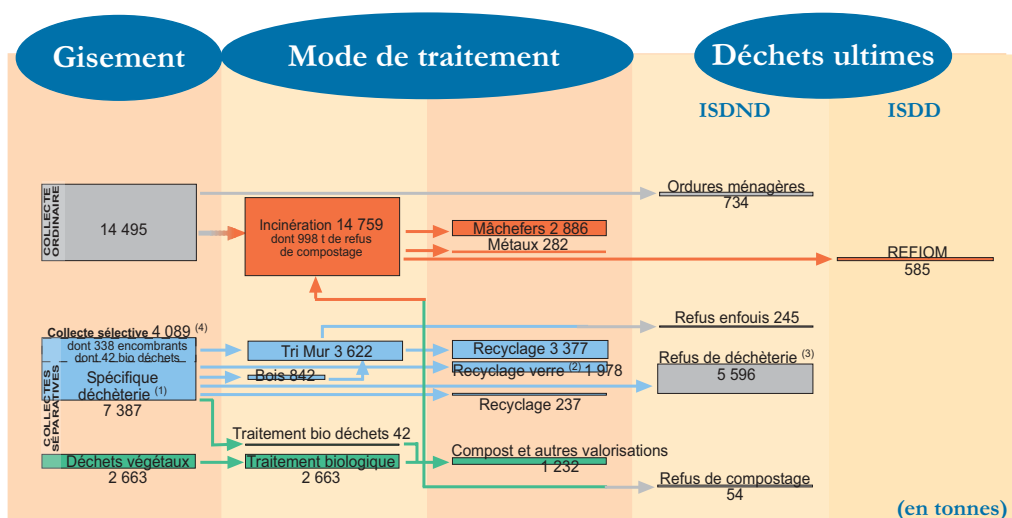
* Ces taux de valorisation sont calculés sur les entrants. La définition est donnée page 26. Les taux de valorisation sont calculés hors boues de step, compostage individuel et déchets verts des ISDND.

Secteur III : Val de Cher

Gisement et flux de déchets



Synthèse des principaux flux (hors DIB)



Les tonnages indiqués correspondent aux déchets identifiés comme relevant du secteur III. Ils correspondent aux données déclarées par les syndicats. Dans certains cas les quantités de déchets recyclés ou de sous-produits de l'incinération ont été évaluées. (1) Hors déchets verts. (2) Verre provenant des collectes sélectives, des déchèteries. (3) Refus de déchèterie enfouis en ISDND et ISDI. (4) Ont été comptabilisées les 42 tonnes de bio déchets des ménages collectés.

➤ Quantités de déchets ménagers collectées en 2009 (hors boues de step) : 28 634 tonnes (- 0,6 %)

➤ Quantité annuelle de déchets ménagers par habitant (déchets collectés en collecte ordinaire en kg/hab/an) : 300,5

➤ Part de la collecte sélective dans le total du gisement : 49,4 % (contre 45,1 % en 2004)

➤ Pas de mise à disposition de bio-composteurs

➤ Un taux de valorisation (81,4) supérieur aux objectifs fixés pour 2010, mais orientation vers la filière incinération et non compostage comme prévue par le Plan

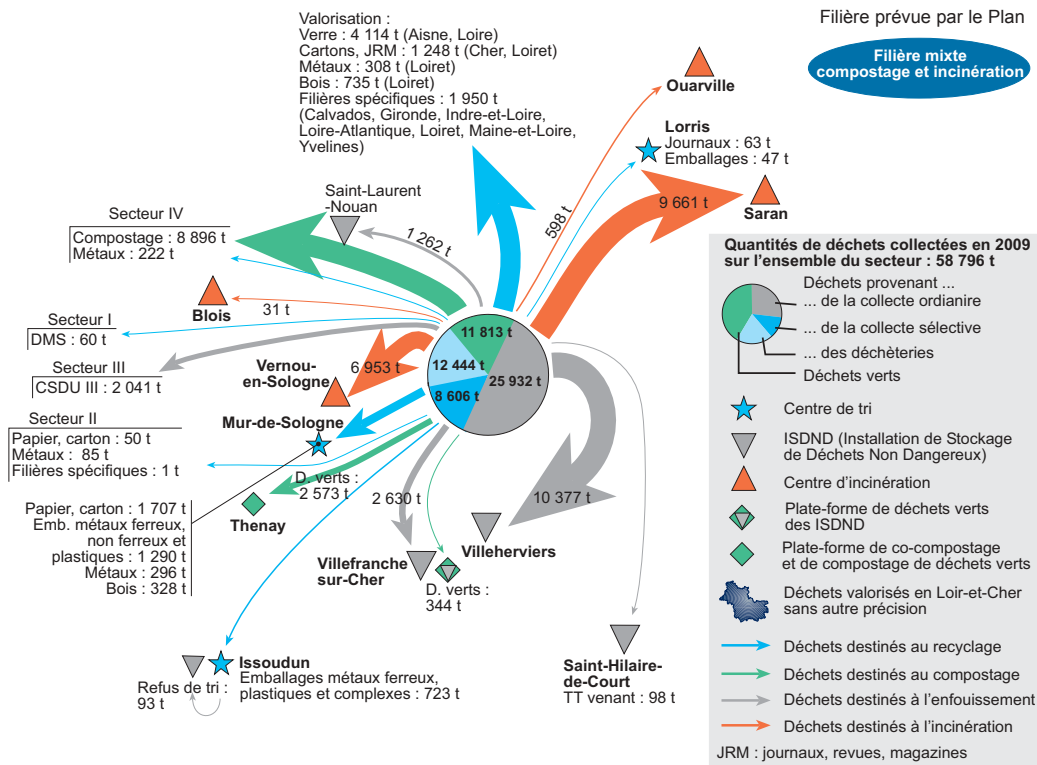
Taux de valorisation* du secteur III

	Réal		Objectif plan	
	1998	2009	2005	2010
Matière	8,0	24,9	14,0	17,9
Organique	12,0	9,4	42,3	42,0
Matière + organique	20,0	34,3	56,3	59,9
Energétique	0	47,1	0	0
Total valorisation	20,0	81,4	56,3	59,9
Stockage	80,0	18,6	43,7	40,1

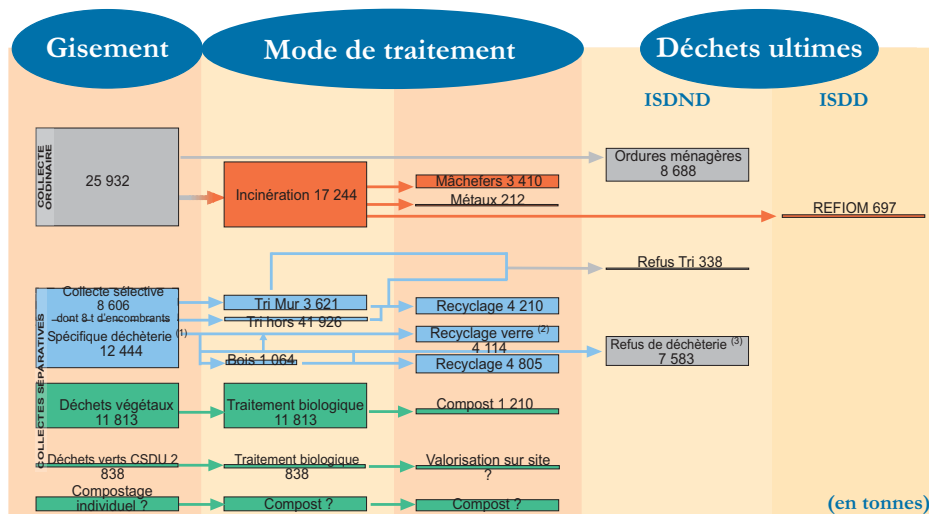
* Ces taux de valorisation sont calculés sur les entrants. La définition est donnée page 26. Les taux de valorisation sont calculés hors boues de step, compostage individuel et déchets verts des ISDND.

Secteur IV : Grande Sologne et Syndicat de Mer

Gisement et flux de déchets



Synthèse des principaux flux (hors DIB)



Les tonnages indiqués correspondent aux déchets identifiés comme relevant du secteur IV. Ils correspondent aux données déclarées par les syndicats et les communes indépendantes. Un point d'interrogation (?) les remplace lorsqu'ils ne sont pas connus avec précision. Dans certains cas les quantités de déchets recyclés ou de sous-produits de l'incinération ont été évaluées. (1) Hors déchets verts. (2) Verre provenant des collectes sélectives, des déchèteries. (3) Refus de déchèterie enfouis en ISDND et ISDI.

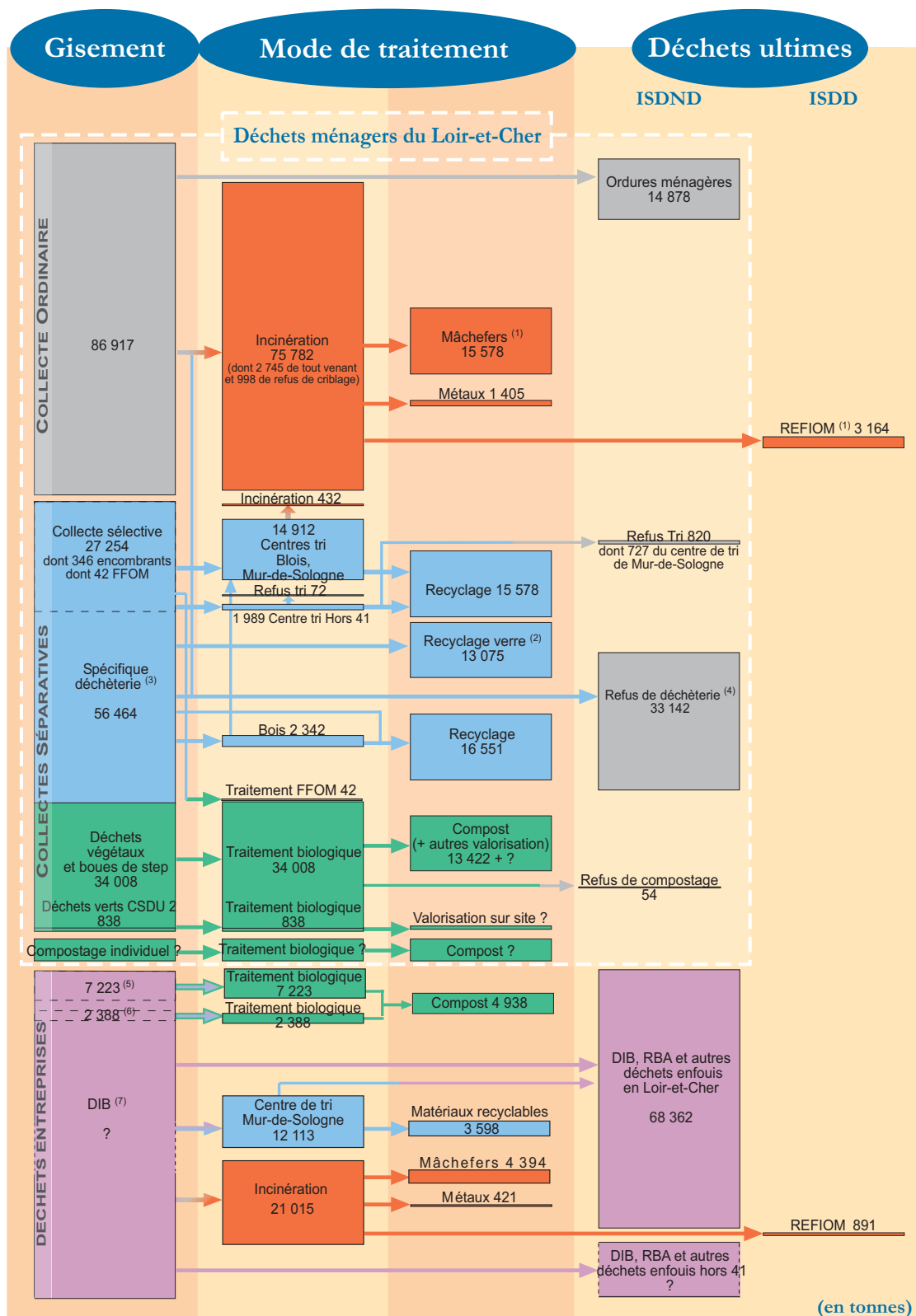
- Quantités de déchets ménagers collectés en 2009 (hors boues de step) : 58 796 tonnes (+ 14,3 %)
- Quantité annuelle de déchets ménagers par habitant (déchets collectés en collecte ordinaire en kg/hab/an) : 261,1
- Part de la collecte sélective dans le total du gisement : 55,9 % (contre 50 % en 2004)
- Nombre de bio-composteurs distribués : 6 662 (dont 1 048 en 2009)
- Un taux de valorisation (72,4 %) en progression de 14 points en 1 an, se rapprochant depuis 2 ans des objectifs du Plan

Taux de valorisation* du secteur IV

	Réal		Objectif plan	
	1998	2009	2005	2010
Matière	3,6	23,3	15,5	19,6
Organique	11,9	20,1	44,8	44,5
Matière + organique	15,5	43,4	60,3	64,1
Energétique	26,2	29,0	21,2	20,1
Total valorisation	41,7	72,4	81,5	84,2
Stockage	58,3	27,6	18,5	15,8

* Ces taux de valorisation sont calculés sur les entrants. La définition est donnée page 26. Les taux de valorisation sont calculés hors boues de step, compostage individuel et déchets verts des ISDND.

Les principaux flux de déchets ménagers et assimilés en Loir-et-Cher en 2009



Les tonnages indiqués correspondent aux déchets identifiés comme relevant du Loir-et-Cher. Ils correspondent aux données déclarées par les syndicats et les communes indépendantes. Un point d'interrogation (?) les remplace lorsqu'ils ne sont pas connus avec précision. Dans certains cas les quantités de déchets recyclés ou de sous-produits de l'incinération ont été évaluées.

- (1) La production de mâchefers et REFIOM est estimée pour les centres d'incinération de Pithiviers et Saran sur la base des ratios calculés pour le centre de Blois
- (2) Verre provenant des collectes sélectives, et des déchèteries
- (3) Hormis les déchets verts
- (4) Refus de déchèterie enfouis en ISDND et ISDI
- (5) Déchets des industries agro-alimentaires + déjections animales + boues de station d'épuration
- (6) Déchets verts et déchets de bois provenant d'entreprises
- (7) Estimation du Plan 204 000 tonnes dont une partie collectée avec les ordures ménagères

Glossaire

AV : apport volontaire

Boues de STEP : boues de stations d'épuration

DASRI : déchets d'activités de soins à risques infectieux

DDM : déchets dangereux des ménages

DEEE ou D3E : déchets d'équipements électriques et électroniques

DIB : déchets industriels banals

DV : déchets verts

ELA : Emballages Liquides Alimentaires

FFOM : fraction fermentescible des ordures ménagères

GDM : gros de magasin

ISDD (CSDU 1) : installation de stockage de déchets dangereux

ISDI (CSDU 3) : installation de stockage de déchets inertes

ISDND (CSDU 2) : installation de stockage de déchets non dangereux

JRM : journaux, revues, magazines

Mâchefers : résidu solide relativement grossier issu de l'incinération de déchets et que l'on extrait à la base du four

MDR : matériaux de recouvrement

OM : ordures ménagères

PAP : porte à porte

PEHD : polyéthylène haute densité

PET : polyéthylène téréphtalate

PJM : papier, journaux, magazines

PUNR : pneus usagés non réutilisables

RBA : refus de broyage automobile

REFIOM : résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères

Refus de compostage : part des déchets sortant d'une installation de compostage qui n'est pas destinée à une valorisation organique

Refus de tri : déchet non récupéré à l'issue du tri industriel. Certains refus peuvent faire l'objet d'un traitement ultérieur

TETRA : emballages alimentaires tétra briques

Retrouvez toutes nos publications sur
www.observatoire41.com



Déchèterie de la Chartre-sur-le-Loir



Réalisé avec le concours financier du Conseil Général de Loir-et-Cher et de l'ADEME

Directeur de la publication : Alain QUILLIOUT

Dépôt légal à parution - ISSN 1625-4627

Tirage : 600 exemplaires



Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher

34 avenue Maunoury - Porte B - 1er étage - 41000 BLOIS

Tél : 02.54.42.39.72 • Fax : 02.54.42.42.02

www.observatoire41.com

E-mail : infos@observatoire41.com



Les données relatives à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés sont consultables sur www.sinoe.org

